

Séance de la soirée du 11 novembre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE L'ÉRABLE
PAR ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 11 novembre 2009 à 19h
Centre communautaire de Plessisville
1745, avenue Fournier
Plessisville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)	2
M. ANDRÉ THIVIERGE	4
M. CHRISTIAN LACERTE	11
M. JEAN-PIERRE SAMSON	16
M. CLAUDE CHARRON	23
M. JEAN RIVARD	35
Mme RUBY ART	38
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)	47
M. LAURENT DUBOIS	48
Mme JACQUELINE GIRARD	53
M. ROGER MARCOUX	55
M. BERTRAND FORTIER	59
M. GERVAIS MARCOUX	64
M. BRUNO VÉZINA.....	67
M. YVON BOURQUE	76
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. NELSON BOUFFARD	88
M. GUY BEAUDOIN	97
Mme LUCIE CROTEAU.....	101
M. BENOÎT FOURNIER.....	106
Mme SONIA MONDOR	111
M. JEAN GUERNON	117

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable.

10

Ce soir, nous allons continuer la période de questions, donc questions provenant du public et de la Commission.

15

J'indique également que les travaux actuels de la Commission peuvent être suivis au moyen d'Internet en mode audio et vidéo, et j'en profite pour souhaiter la bienvenue à tous les gens qui nous écoutent à distance.

20

Je pense qu'il n'y a pas de document en attente ou d'information en attente, du côté des personnes-ressources, on me fait signe que non; du côté du promoteur, je ne crois pas non plus. Donc ceci règle ce point.

25

Je mentionne également que le registre pour les gens qui désirent poser des questions à la Commission est ouvert à l'arrière de la salle, alors ceux qui ne sont pas déjà inscrits peuvent aller s'inscrire.

30

Aussi un petit rappel! Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part le plus tôt possible à notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Lyne Boutin qui est à l'arrière de la salle.

Également les rappels d'usage! Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions, deux (2) questions par intervention sont permises. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre aussitôt que vous avez posé vos questions.

35

Toutes les questions et les réponses doivent nous être adressées à la Commission.

Je rappelle aussi qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne sont tolérés dans la salle et ceci, afin d'assurer un débat respectueux.

40

PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)

45

PAR LE PRÉSIDENT:

50

Avant d'inviter la première personne que j'ai dans l'ordre d'inscription à venir à la table des intervenants, il y a eu une question hier de monsieur Nelson Bouffard concernant le milieu sonore, et il était convenu que d'entrée de jeu ce soir, nous laisserions la parole au promoteur pour qu'il fasse une courte présentation sur la façon dont les relevés sonores ont été pris dans le cadre du projet.

55

Alors monsieur Yelle, je vous donne la parole.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

60

Merci. Je vais demander à monsieur Martin Meunier de s'approcher pour faire une présentation justement sur le climat sonore!

PAR M. MARTIN MEUNIER:

65

Bon, voici, je vais présenter les points principaux qui ont été réalisés dans le cadre de l'étude du climat sonore dans l'étude d'impact. Donc les points qui vont être abordés, c'est les objectifs visés, le climat sonore initial, le climat sonore projeté. Comme j'ai parlé aussi en après-midi, la vérification de la conformité et finalement, la qualification de l'impact.

70

L'objectif visé par la partie touchant le climat sonore, c'est essentiellement de vérifier la conformité du projet, c'est-à-dire s'il est conforme à la Note d'instructions 98-01 du ministère de l'Environnement et par ailleurs de déterminer l'impact, de qualifier l'impact sonore du projet.

75

Le climat sonore initial, la façon qu'il a été déterminé, dans un premier temps, on a identifié les caractéristiques sonores du milieu. On a par ailleurs choisi des points de mesure qui étaient représentatifs de la zone d'étude. Par la suite, on a analysé les résultats.

80

Les points de mesure qui ont été sélectionnés sont distribués dans la zone d'étude, chacun représentant un environnement sonore différent. Par exemple, le point numéro 1 qui était à l'extérieur de la zone mais qui était près de la route 263, le point numéro 3 était dans un milieu urbanisé, le point 4 était vis-à-vis la route 165 et les points 2 et 5 étaient dans un milieu reculé, éloigné des sources de bruit présentes.

85

Je donne ici un exemple de niveaux de bruit qui ont été mesurés. Les relevés ont été réalisés sur une période de vingt-quatre (24) heures continue. Donc on a ici la variation du bruit tout au long d'une journée. Naturellement, la nuit, ça devient un petit peu plus calme, autour de trente-trente-trois décibels (30 dB-33 dB). Le jour, il y a plus d'activités, on voit les pointes; les

pointes, c'est des mesures plus instantanées qui représentent par exemple des passages de voitures.

90 Maintenant, en ce qui a trait au climat sonore projeté, c'est-à-dire que là, on tente d'évaluer le bruit qui sera généré par le projet éolien lorsqu'il sera en exploitation. Donc on réalise des calculs de bruit avec la méthode ISO 9613.

95 Essentiellement, cette méthode-là nous fait réaliser des calculs de bruit par vent portant. On utilise dans nos calculs les émissions sonores maximums des éoliennes. Ça a été mentionné, je crois, cet après-midi, que bon, la nuit, les éoliennes étaient susceptibles de générer plus de bruit à cause d'un profil de vent différent.

100 Nous, dans nos calculs, pour être conservateurs, on tient compte de la puissance sonore maximum de l'éolienne, on n'essaie pas d'évaluer si ça serait différent à des vitesses de vent différentes. Donc on détermine avec la puissance sonore maximum des éoliennes.

105 On a aussi utilisé la hauteur de la nacelle la plus élevée, quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m), et on a tenu compte de la topographie et avec tous ces résultats-là, on a produit des cartes de bruit.

Vous avez ici la carte de bruit. En fait, ce que ça représente, c'est des zones de couleur différente représentant des plages de bruit différentes.

110 Donc par exemple trente-trente-cinq (30 dB-35 dB), trente-cinq-quarante (35 dB-40 dB), ainsi de suite.

115 Naturellement, comme je mentionnais précédemment, c'est les niveaux sonores qui sont prévus avec un parc éolien qui fonctionne à pleine capacité, le niveau de bruit maximum de chaque éolienne par vent portant.

Avec les résultats de ces calculs, on a déterminé si le projet était conforme, c'est-à-dire si le niveau de bruit était de quarante (40) dBA ou moins.

120 Par la suite, on a déterminé l'impact du projet. Donc ça, c'est une évaluation qui est différente. On détermine la valeur environnementale de la composante sonore, l'intensité de l'impact, l'étendue et la durée. L'intensité a été déterminée, ça a été mentionné cet après-midi, selon une norme particulière, ISO 1996.

125 L'intensité de l'impact a été identifiée comme étant faible. L'importance, étant donné l'étendue et la durée, l'importance de l'impact était moyenne.

Donc ça fait le tour de la partie sonore.

PAR LE PRÉSIDENT:

130

Je vous remercie.

Du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce que vous êtes satisfait de l'évaluation faite par le promoteur donc du milieu sonore ambiant avant projet et de l'évaluation du projet au niveau sonore?

135

PAR M. DENIS TALBOT:

140

Je demanderais à monsieur Dessureault de venir répondre à cette question, monsieur le Président.

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

145

Pour les objectifs qui ont été mentionnés par le promoteur, ses résultats, sa façon de procéder ont été jugés recevables. C'est conforme aux règles de l'art.

C'est sous réserve quand même peut-être des commentaires que j'ai faits après-midi sur peut-être les valeurs qui assurent un confort acoustique, mais pour le reste, tout est correct.

150

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc le ministère est satisfait, alors je vous remercie.

155

ANDRÉ THIVIERGE

PAR LE PRÉSIDENT:

160

Je vais inviter monsieur André Thivierge à s'avancer à la table des intervenants.

Bonsoir monsieur.

PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:

165

Bonsoir. Alors ma première question! Quels sont, selon le promoteur, les effets négatifs ou les inconvénients de son projet pour notre région et qui les subirait?

PAR LE PRÉSIDENT:

170

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

175 Monsieur le Président, je crois que l'ensemble de cette question peut être répondu à travers l'étude d'impact sur l'environnement qui a été faite. C'est un peu le but de cette étude-là, d'aller rechercher quels étaient les effets possibles, les impacts possibles du parc éolien sur la région.

180 Donc je sais pas s'il y a quelque chose en particulier. Monsieur Demers, vous voulez peut-être citer les points qui ressortent le plus de l'étude d'impact?

PAR LE PRÉSIDENT:

185 Quels sont les principaux points qui ressortent au sujet de l'intensité des impacts par exemple?

PAR M. ROBERT DEMERS:

190 Bon, l'intensité des impacts varie selon les composantes environnementales comme telles et selon les endroits où on est susceptible de se retrouver.

195 Disons que globalement, au niveau du milieu humain, les principales préoccupations, les principaux enjeux environnementaux concernaient entre autres l'aspect visuel, la santé publique, la santé des gens, considéraient aussi l'utilisation du territoire. Ça, ça comprend aussi les érablières, l'utilisation du territoire.

Et du côté nécessairement du bruit qui fait partie aussi de l'évaluation au niveau santé ou qualité de vie.

200 Ce sont les principaux éléments. Selon les variantes étudiées, les impacts varient, l'importance des impacts va varier de faible à moyen et dans quelques cas, on a des impacts plus importants au niveau visuel, certains champs visuels en particulier.

205 Ça, c'est au niveau du milieu humain. Comme je vous dis, je résume beaucoup, parce que c'est l'étude d'impact comme telle qui décrit tous ces éléments-là.

210 Au niveau biologique, bien, on a tenu compte plus particulièrement de la grande faune qui est chassée dans le secteur et aussi au niveau de la faune aquatique, et on parle à ce moment-là du poisson, des cours d'eau.

Donc on s'est assurés de mettre en place des mesures d'atténuation qui feraient en sorte de rendre l'importance de ces impacts-là à un niveau acceptable. On dit pas qu'il n'y a pas d'impact, rendu à un niveau acceptable.

215 Maintenant, sur le milieu physique, on parlait surtout au niveau qualité de l'eau et quantité d'eau. On en a parlé beaucoup cet après-midi au niveau de l'eau potable.

 Le projet, tel qu'il est conçu, présente peu de risques au niveau de ces composantes-là, autant de qualité que quantité, par la mise en place de plusieurs mesures d'atténuation qui sont déjà inscrites, que le promoteur s'est engagé à respecter et à mettre en place.

220 Donc on retrouve en finalité, au niveau du milieu physique, des impacts qui sont à faible niveau.

225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Très bien. Monsieur Thivierge.

230 **PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:**

 Je pensais que vous alliez me demander si j'étais satisfait de la réponse, parce que c'est pas vraiment le cas.

235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Justement, si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, je vous le demande pas, vous pouvez nous en parler dans un mémoire. S'il y a des éléments particuliers par exemple que vous considérez avoir été soit insuffisamment traités ou vous êtes pas d'accord avec certaines évaluations, vous pouvez nous en faire part dans un mémoire.

240 Donc le but de la première partie d'audience étant de compléter l'information sur le projet.

245 **PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:**

 Mais est-ce que je pourrais avoir une sous-question tout de même, étant donné que...

250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Oui, oui, allez-y.

255 **PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:**

 Alors ce que je comprends de la réponse de monsieur Demers, c'est que tous les éléments qui sont apportés sont d'ordre physique ou matériel.

 J'aimerais connaître, de la part du promoteur, si pendant tout le temps qu'il a été sur le territoire, il a constaté des impacts, des inconvénients négatifs qui ne sont pas d'ordre physique

260

ni matériel et, je dirais, qui ne sont pas d'ordre animal non plus? C'est-à-dire qu'on ne parle pas des chauves-souris ou des grenouilles, c'est important, mais je voudrais qu'on parle des humains.

A-t-il observé des inconvénients de sa présence sur le territoire avec son projet? C'est le sens de ma question.

265

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons poser la question à monsieur Yelle.

270

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Monsieur le Président, le promoteur est sensible aux points qu'on essaie d'apporter ici, qu'il y a eu, comment dire, un certain débat autour du parc éolien. Je crois que tout débat d'idées et ça, on tombe un peu dans l'opinion, mais je crois que c'est un peu ce qu'on voulait, si on veut, ce que recherche la question, je crois qu'un débat d'idées, ça va apporter des oppositions d'idées, c'est certain.

275

Donc le promoteur est quand même sensible à ce débat d'idées qu'il y a présentement dans la région à propos du projet éolien, oui.

280

Je crois que monsieur Demers avait un élément aussi à apporter.

PAR M. ROBERT DEMERS:

285

Je pense, à moins que les gens m'aient mal compris, lorsque j'ai tenté de résumer la nature des impacts, l'importance des impacts tantôt, j'ai pas parlé juste de physiques et d'infrastructures, j'ai surtout amplifié sur le côté humain. Ça a été la première des composantes que l'on considère au niveau de l'étude d'impact, on commence par l'humain, parce que l'humain fait partie de l'environnement.

290

Donc quand j'ai parlé de santé, on parle de bruit, on parle d'utilisation du territoire, on parle de récréotourisme, on parle de visuel, ce sont tous des éléments humains.

295

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Thivierge.

PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:

300

La deuxième question!

Alors tout démontre qu'un tel projet est collectif donc ou à impact communautaire. Alors qu'est-ce qui préside au choix fait par le promoteur de négocier privément avec des propriétaires terriens plutôt que d'ouvrir le jeu avec la collectivité et qu'est-ce qui préside au choix du promoteur de ne pas rencontrer les résidents non sollicités pour un espace d'implantation d'éoliennes?

305

PAR LE PRÉSIDENT:

310

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

315

Je comprends mal la deuxième partie de la question. Je vais répondre à la première partie.

Les contrats qu'on a signés avec les propriétaires, c'est quelque chose qui se fait de gré à gré, parce que c'est une manière de faire qui fait en sorte qu'on s'en va demander l'accord d'un propriétaire pour utiliser son terrain plus particulièrement. Donc c'est la raison pour laquelle on rencontre les propriétaires personnellement. C'est leur terrain qu'on cherche à vouloir utiliser. C'est leur terrain qui est la raison de la rencontre.

320

Ensuite de ça, au niveau des consultations, je pense qu'on en a parlé plus tôt, il y avait des consultations qui ont été faites où on a invité les gens des populations à venir s'informer sur le projet. Donc c'est quelque chose qu'on a fait dans tous les cas.

325

PAR LE PRÉSIDENT:

330

J'aimerais bien comprendre. Bon, vous avez mentionné cet après-midi, d'ailleurs c'est aussi mentionné dans l'étude d'impact, qu'en juillet 2007, vous avez tenu votre première rencontre publique Portes ouvertes.

À ce moment-là, quel était l'état des négociations avec les propriétaires privés? Est-ce qu'il y avait beaucoup d'ententes ou la plupart des ententes n'étaient pas signées?

335

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Il faut rappeler que c'était le promoteur Geilectric à l'époque qui était le propriétaire, pas le propriétaire, mais qui faisait le développement du parc éolien.

340

345 De mémoire, à ce moment-là, il y avait quand même un certain nombre d'ententes qui étaient signées. Il faut comprendre que les ententes sont un peu essentielles au développement du projet; ça fait partie des étapes de développement, si on veut, préparatoires, même de prospection. Il faut avoir un certain nombre d'accords avec les propriétaires pour qu'un projet soit viable. Donc c'est une étape qui devait avoir lieu.

Il y a encore par contre des rencontres avec les propriétaires, même aujourd'hui.

350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

355 Il y a différents documents faits par notamment, je crois que c'était la Conférence régionale des élus des Appalaches qui est impliquée là-dedans, c'est un document, et ce qui ressort sur l'implantation des éoliennes, et d'autres documents aussi qui ont été faits dans ces mêmes années là, où on insiste beaucoup sur la consultation des gens dès les débuts du projet, c'est-à-dire dès les aspects embryonnaires du projet.

360 Si je comprends bien, c'est parce que c'est difficile dans votre cas, parce que vous nous dites, bon, en juillet 2007, c'était pas Enerfin qui était impliquée, donc vous avez racheté les droits, ce que je comprends, de l'ancien promoteur.

365 Mais ce qui me semble être un élément que les gens abordent souvent, c'est que la consultation est arrivée un petit peu tardivement dans le projet par rapport aux ententes où ça faisait déjà, on voyait les calendriers de 2005, à peu près deux (2) ans qu'il y avait de la prospection pour les gisements éoliens.

Votre opinion là-dessus, est-ce que vous pensez que la consultation de juillet 2007, c'est un peu tardif, considérant que le projet était à l'évaluation depuis deux (2) ans?

370 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Écoutez, oui monsieur le Président, ce que j'essayais un peu d'expliquer tout à l'heure, c'est que c'est difficile de présenter un projet, chaque chose doit se faire étape par étape.

375 La première étape de prospection doit inclure quand même une certaine certitude sur la viabilité du projet. Donc ça prend un certain nombre d'éléments pour pouvoir les présenter à la population.

380 Donc il faut quand même voir que le projet peut être possible. C'est pour ça aussi que dans les premiers temps, il y a plus de contacts avec les MRC, etc., les municipalités, pour aller voir ces gens-là déjà c'est quoi, le son de cloche qu'ils vont nous donner, pour, par la suite, après ça, présenter quelque chose d'un peu plus concret à la population.

Donc c'est un peu l'ordre d'idées qu'il y a en arrière de ça.

385 Puis il y a quand même eu aussi une autre information, c'est ça, à ce moment-là c'était la MRC, la municipalité l'a présenté tout à l'heure, plutôt la MRC, pardon, il y a quand même eu un certain nombre de consultations de ce côté-là pour aller chercher un peu le son de cloche de la population.

390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, on pourra revenir, parce que les gens des municipalités, je pense qu'il y a seulement ce soir un représentant de la MRC, il y avait, je crois, une réunion de la MRC ce soir, on pourra revenir demain après-midi au sujet des municipalités, à quel niveau les municipalités ont consulté leur population, outre les consultations qui ont été faites par la MRC, pour qu'on voie le portrait le plus clairement possible.

Ça fait que je vous remercie pour la réponse.

400 **PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:**

Me permettez-vous de clarifier le deuxième de ma question qui semble avoir été mal saisi?

405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y. Donc précisez votre deuxième partie.

410 **PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:**

Je vais reformuler. Dans le plan de développement ou dans le plan stratégique du promoteur, quelle place occupent les non-résidents, c'est-à-dire les gens qui peuvent être à proximité des éoliennes, mais qui n'ont pas été sollicités pour signer un contrat avec le promoteur?

415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc le voisinage. Monsieur Yelle.

420 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Écoutez, il y a un fonds qui a été présenté un peu plus tôt, je peux en parler, le soixante mille dollars (60 000 \$). C'est une des méthodes qui est utilisée pour justement faire profiter les autres personnes qui sont à proximité du parc et qui puissent profiter un peu de l'exploitation de la ressource qui est le vent de la région.

425 Donc ça, c'est une des méthodes. Au-delà de ça...

PAR LE PRÉSIDENT:

430 S'il vous plaît, pas de commentaires!

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

435 Les autres consultations où la population était invitée, c'est dans tout ce nombre de consultations là qu'à ce moment-là, on peut aller chercher l'ensemble des résidents et non pas seulement la région immédiate, mais aussi des alentours aussi, un peu plus la région élargie.

PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:

440 La région élargie incluant Irlande par exemple?

PAR LE PRÉSIDENT:

445 Hier, nous avons posé la question, la réponse a été négative.

PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:

Et c'était non.

450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça.

PAR M. ANDRÉ THIVIERGE:

455 Très bien, c'est complet pour l'instant, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

460 Très bien, je vous remercie.

CHRISTIAN LACERTE

465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter monsieur Christian Lacerte.

470 Bonsoir monsieur.

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

475 Bonsoir. Moi, ma question est la suivante! Vous dites que ça permettra d'alimenter au moins vingt-cinq mille (25 000) résidences, j'aimerais savoir où sont situées ces résidences?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

480 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

485 Le parc éolien va être connecté au réseau d'Hydro-Québec. Donc il faut voir ça un peu, je pense que le représentant d'Hydro-Québec pourrait peut-être l'expliquer un peu mieux que moi.

490 Sauf qu'un peu la manière que ça fonctionne, c'est un bassin au complet de réseaux électriques, donc le parc éolien est connecté à ce réseau-là, et l'ensemble du réseau va alimenter l'ensemble des réseaux électriques d'Hydro-Québec, donc on parle de l'ensemble de la province.

PAR LE PRÉSIDENT:

On peut aller en complément d'information avec monsieur Désilets d'Hydro-Québec.

495 Alors comment fonctionne un peu le réseau d'Hydro-Québec dans la région des Appalaches?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

500 En fait, le réseau d'Hydro-Québec fonctionne toujours de la même façon à la grandeur du Québec, à savoir que l'électricité provenant des unités de production est intégrée au réseau de transport, et ça fonctionne comme un réseau de plomberie.

505 C'est-à-dire que la production est injectée dans les lignes de transport et de distribution et elle est dirigée vers les zones de consommation, automatiquement comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

510 Et c'est géré à partir de la région de Montréal, je crois, le centre de gestion d'Hydro-Québec?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

515 Il y a un centre de conduite du réseau effectivement à Montréal. Il y a des centres régionaux aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

520 Donc l'ensemble du Québec, bien entendu à part quelques secteurs comme les Îles-de-la-Madeleine, donc l'ensemble du réseau est interconnecté, peu importe les régions du Québec?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

525 Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

530 Oui monsieur Lacerte!

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

535 Ma deuxième question: Vous prévoyez démanteler votre parc éolien dans une vingtaine d'années. Qu'advient-il des vingt-cinq mille (25 000) résidences qui étaient alimentées par ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

540 On pourrait poser la question à Hydro-Québec à ce moment-là.

Donc la durée de vie du projet est de vingt-cinq (25) ans, et ça semble le cas de l'ensemble des projets éoliens, qu'on a pu voir.

545 Qu'advient-il dans vingt-cinq (25) ans? Est-ce qu'on peut avoir une idée?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

550 Je pense que la question a de multiples volets. Si vous le permettez, je vais d'abord répondre à la question concernant le démantèlement.

La durée de vie des éoliennes, sans être un spécialiste, excède largement vingt (20) ans ou la durée des contrats. Ce qui va se passer à l'échéance des contrats, c'est que le promoteur, d'abord s'il existe une durée de vie résiduelle des équipements, ce qui devrait être le cas, le

555 promoteur aura la possibilité de négocier avec une contrepartie pour éventuellement obtenir un autre contrat. Ça pourrait être Hydro-Québec, ça pourrait être un autre acheteur éventuellement. Les conditions seraient à renégocier, c'est-à-dire à négocier complètement, il s'agirait d'un nouveau contrat.

560 Il y a pas d'option de renouveler le contrat actuellement.

Cela étant dit, ce qui va se produire à échéance du contrat, s'il y a pas un nouveau contrat qui prend la place du contrat actuel, c'est qu'effectivement, il existe une exigence de démantèlement.

565 Le promoteur, à cet égard, devra déposer à la dixième année d'opération des garanties financières qui vont permettre de couvrir le coût du démantèlement. Ces garanties financières là, le montant de ces garanties-là va être établi sur la base des évaluations d'un expert indépendant qui se penchera à ce moment-là sur le coût du démantèlement, compte tenu, d'une part, des
570 pratiques – pour simplifier – compte tenu des pratiques de démantèlement qui seront en vigueur à ce moment-là.

Il y a un certain nombre de pratiques de démantèlement qui figurent au contrat, et ces pratiques-là pourraient être éventuellement remplacées par des normes, si c'était le cas, des
575 normes relatives au démantèlement, et ces normes-là devraient être appliquées et poursuivies.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Hydro-Québec planifie sur quel horizon ses approvisionnements?

580

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Hydro-Québec planifie – la durée des contrats d'approvisionnement d'Hydro-Québec est environ vingt (20) ans, vingt-cinq (25) ans.

585

Par contre, il y a des ententes à plus long terme, notamment des ententes sur la rivière Churchill qui ont une durée beaucoup plus longue.

En fait, il y a différents modes d'approvisionnement, différents contrats
590 d'approvisionnement qui ont également différentes durées.

Évidemment, Hydro-Québec doit tenter de, d'une part, satisfaire à la demande du Québec, à la croissance de la demande du Québec, et dans certains cas, doit donc tenir compte notamment des décisions du gouvernement qui peuvent aller dans le sens de demander à Hydro-
595 Québec de faire l'acquisition de certains blocs d'énergie.

Ce qui a été le cas dans le cadre de l'appel d'offres pour deux mille mégawatts (2000 MW).

600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc dans l'hypothèse, c'est-à-dire que c'est difficile de planifier, je comprends, de prévoir plutôt dans vingt-cinq (25) ans, mais ce qu'on comprend, ça voudrait peut-être dire par exemple, si l'éolienne est encore une solution intéressante, il pourrait y avoir reconstruction de parcs éoliens dans vingt-cinq (25) ans. Si c'est d'autres solutions, ce sera d'autres solutions.

605 Hydro-Québec, ce que j'ai compris de votre explication entre autres, c'est leur responsabilité d'assurer l'approvisionnement des Québécois selon les besoins en énergie planifiés, prévus?

610

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Oui, tout à fait.

615 Il y a peut-être une précision cependant, monsieur le Président, que je voudrais apporter!

C'est que la décision d'aller en appel d'offres pour acheter un bloc d'énergie spécifique, d'une source spécifique, qu'il s'agisse d'énergie éolienne, qu'il s'agisse d'énergie hydroélectrique ou par exemple d'énergie provenant de centrales à la biomasse forestière, ou de petites centrales hydroélectriques, vient du gouvernement du Québec.

620

Hydro-Québec gère son portefeuille d'approvisionnement, mais lorsque Hydro-Québec décide d'aller en appel d'offres, elle ne va pas en appel d'offres pour acheter une source spécifique d'électricité. À ce moment-là, elle le fait pour équilibrer son bilan énergétique.

625

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc le gouvernement fixe certaines orientations. Dans le cas des blocs d'énergie, beaucoup de ces programmes-là vont devant la Régie de l'énergie pour approbation et vérification.

630

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Dans tous les cas.

635

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

640 Monsieur Lacerte, ça va?

PAR M. CHRISTIAN LACERTE:

Merci.

645

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

650

JEAN-PIERRE SAMSON

PAR LE PRÉSIDENT:

655

J'invite maintenant monsieur Jean-Pierre Samson!

Bonsoir monsieur.

660

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

Bonsoir.

665 Monsieur Demers a parlé d'impacts positifs forts concernant la création de cinq cents (500) emplois pour la construction de cinquante (50) éoliennes E-82.

J'ai lu que la construction du Parc de Montérégie, composé de cinquante (50) éoliennes E-82, créera, selon le promoteur Kruger, de cinquante (50) à soixante-dix (70) emplois durant la phase de construction de deux (2) ans.

670

Pour la construction du Parc Des Moulins, composé de soixante-dix-huit (78) éoliennes E-82, au cours de la phase d'aménagement, environ deux cents (200) personnes seront employées.

675

Je trouve que cinq cents (500) emplois ou cinq cents (500) personnes qui travaillent, je trouve ça assez intense. Pourriez-vous s'il vous plaît définir l'échéancier des travaux, le nombre d'équipes, la courbe de main-d'œuvre, ainsi que les métiers de construction et l'équipement requis pour la construction?

680

Vous devez avoir fait comme un genre d'évaluation de vos travaux. L'idée, c'est de voir où les travaux vont être, puis quel va être l'achalandage sur le territoire durant les travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

685 Le pic.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

690 J'aimerais ça le voir sur la carte avec les éoliennes dessus, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Yelle ou monsieur Demers!

695 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Oui, premièrement, c'est pas monsieur Demers qui va répondre, c'est bien moi!

700 Par contre, il y a beaucoup d'informations que vous nous avez demandées; vous nous avez demandé d'afficher ces informations-là sur la carte. Je peux vous ressortir la carte des chemins que j'ai présentée un peu plus tôt, qui va nous permettre de peut-être situer ces informations-là, dans un premier temps.

705 Donc dans un deuxième temps aussi, pour répondre à la question au niveau du nombre d'emplois, c'est encore une fois basé sur l'expérience qu'on a de construction de parcs en Espagne, au Brésil, qu'on se base, qu'on a fondé ce numéro-là de cinq cents (500) emplois.

710 Donc cette estimation-là, pour donner un exemple, le parc de Brésil pour la construction de soixante-quinze (75) éoliennes E-70 qui sont à peu près de la même taille, il y avait environ neuf cents (900) personnes qui ont travaillé pendant deux (2) années aussi. Les périodes étaient pas les mêmes, les conditions ne sont pas les mêmes non plus.

715 Le parc qu'on a présentement est relativement dispersé sur un grand territoire. Ça fait en sorte que les capacités, les nécessités, en termes de personnel, sont plus grandes qu'un parc qui va être, qu'on va avoir, comment dire, une géographie plus rapprochée.

720 De la même manière, la période de construction est quand même relativement courte, donc ça fait en sorte qu'il va y avoir un plus grand nombre d'emplois, pas d'emplois, pardon, mais d'équipes qui vont être sur le terrain à la fois.

J'ai pas un graphique présentement montrant l'estimation, la prévision du nombre d'équipes, etc.

725 J'ai par contre, je peux vous présenter l'horaire qui est prévue au niveau de la construction, le planning si on veut. Je vais vous sortir ça, si c'est pertinent!

Vous avez ici l'échéancier prévu du projet. Donc on parle d'une construction des chemins d'accès, premièrement d'un déboisement aussi qui va débiter à l'été 2010. Donc si tout se passe comme prévu, en juin 2010.

730 Par la suite, donc le déboisement des chemins, le déboisement des plates-formes et aussi la voirie, donc la préparation des chemins d'accès devraient avoir lieu. Donc au courant de l'été 2010 et le début de l'automne 2010 aussi.

735 Par la suite, la préparation des chemins en tant que tels, donc la surface de roulement va être faite, de même que l'aménagement des plates-formes.

740 Les plates-formes, quand je parle des plates-formes, on parle de la surface de travail qui va être utilisée pour faire l'installation des éoliennes en tant que telles, donc l'ensemble des équipements, les grues principalement ont besoin d'une surface de travail qui est capable de supporter leur poids. Donc c'est à cette raison-là, à cette fin-là qu'on utilise des plates-formes de quarante par trente-quatre mètres (40 m X 34 m) pour mettre les grues et pour aussi déposer le matériel qu'on va installer.

745 Une fois donc que ces plates-formes là sont préparées, on va pouvoir commencer à s'occuper des fondations. On parle donc d'une excavation de la base de l'éolienne, un coffrage, une structure d'acier pour couler le béton par la suite.

750 Une fois que la fondation est préparée, on passe donc à l'assemblage des tours. On va avoir un certain nombre de tours qui vont être préparées au courant de l'automne 2010-début de l'hiver 2011. On va avoir une pause évidemment durant les périodes les plus froides, les plus dures de travailler.

Et le restant devrait être complété au cours du printemps 2011.

755 Et une fois que les tours vont être installées, ça va être au tour des nacelles et des pales, pour une énergisation en automne 2011.

760 Il y a d'autres étapes évidemment plus complexes. Il y a un détail plus complet là-dedans qui est pas présenté ici.

Il y a la construction du poste de transformation qui va être fait en parallèle aussi, qui doit être prêt pour le printemps 2011.

PAR LE PRÉSIDENT:

765 Pour être bien sûr de comprendre! C'est cinq cents (500) emplois sur une période moyenne de combien de temps?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

770

Sur une période, comment dire, une période moyenne de deux (2) ans en tout, oui.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

775

Je veux comprendre moi aussi! C'est cinq cents (500) personnes sur deux (2) ans?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

780

Oui. Il va y avoir des périodes qui vont être plus importantes. Il va y en avoir, surtout au début...

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

785

Ça fait que si je comprends bien, pour faire le chemin d'accès, le déboisement, l'aménagement des plates-formes, vous allez avoir cinq cents (500) personnes pour faire ça?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

790

Je me suis mal exprimé. En effet, on parle d'une moyenne, si on veut, sur les deux (2) années.

C'est-à-dire qu'évidemment, au début, il y aura pas cinq cents (500) personnes qui vont être là, il va y avoir une certaine augmentation, diminution durant le pic de l'hiver, une augmentation au printemps 2011 et par la suite, ça va rediminuer tranquillement.

795

La première période n'est pas la plus intense, quand on parle du déboisement puis la voirie; c'est qu'on rentre principalement à partir du moment où on fait l'installation des tours que là, et les fondations aussi, où là, il y a beaucoup plus de gens.

800

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

Il va y avoir cinq cents (500) personnes quand vous allez faire le coffrage?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

805

Quand on fait l'installation des tours, c'est là qu'il y a les plus forts besoins en personnes.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

810 L'idée, c'est que je veux essayer de savoir, moi, comment qu'il va y avoir de camions sur le chemin, comment qu'il va y avoir de grues d'installées, comment qu'il va y avoir d'équipements en circulation, puis le bruit, l'ensemble, comment ça va bouger, cette affaire-là!

815 Vous me dites que ça prend cinq cents (500) personnes pour installer les tours, mais les tours, ça prend pas cinq cents (500) personnes à installer ça, là.

À moins que tu aies dix (10) grues, il y aura pas dix (10) grues...

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

820 Bien, il va y avoir plusieurs équipes. C'est qu'il va y avoir un pic à ce moment-là, il va y avoir des fondations qui vont être en train de se faire faire, encore des fondations. Il va y avoir des tours qui vont être assemblées, il va y avoir aussi à un certain moment donné aussi des nacelles qui vont être en train d'être installées.

825 Donc il va y avoir plusieurs équipes en parallèle qui vont faire que oui, on va avoir un niveau de cinq cents (500) personnes sur le terrain.

PAR LE PRÉSIDENT:

830 Alors on sait que ça représente soixante-seize (76) voyages par éolienne, ce que vous nous avez dit après-midi?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

835 Oui, au niveau de l'ensemble de pièces.

PAR LE PRÉSIDENT:

840 Vous avez parlé d'un graphique, est-ce que c'est un graphique que vous avez produit à date? Avez-vous fait des estimés, disons, plus fins que ça, qui nous permettraient d'apprécier quelle serait l'intensité du pic des travaux?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

845 J'ai rien à présenter. J'ai rien à présenter avec moi.

On pourrait travailler là-dessus pour présenter quelque chose pour le BAPE, oui.

850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pourriez raffiner, c'est ça, pour avoir un peu plus d'information, à savoir quand est-ce qu'on aurait le pic de travaux, et de déplacements aussi de camions.

855 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Il y a eu une petite sous-question, quand on parlait des soixante-seize (76) transports, oui, ça incluait le béton là-dedans.

860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça fait qu'aussitôt qu'on aura l'information, nous allons la mettre en ligne à ce moment-là pour la déposer dans les centres.

865 **PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:**

Il en manque beaucoup.

870 Deuxième question! Je suis arrivé à soir, j'ai regardé la carte en arrière, et puis je me rappelais avoir lu qu'Hydro-Québec avait une distance à respecter par rapport à ces lignes de haute tension pour les éoliennes.

875 Je regarde l'éolienne 3 ALT 3, ALT 2, AG 18, AG 48, AG 49 et AG 50, c'est les éoliennes qui sont sur la Grande-Ligne, à la limite de Saint-Fortunat, Sainte-Hélène et Saint-Ferdinand ou Vianney.

880 Ces éoliennes sont à moins d'un kilomètre (1 km) de la ligne sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV), est-ce qu'Hydro-Québec a donné une dérogation spéciale pour placer ces éoliennes-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons adresser la question à Hydro-Québec.

885 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Monsieur le Président, je devrais consulter mes collègues de l'équipe de projet pour répondre à cette question.

890 Je demanderais probablement à Christian Éthier de venir répondre à cette question.

PAR M. CHRISTIAN ÉTHIER:

Monsieur le Président, madame la Commissaire! Écoutez, il me manque des données.

895

Est-ce qu'il y aurait possibilité de formuler la question différemment, parce que je veux savoir si c'est au niveau de la conformité, au niveau de l'emprise, la largeur, l'empattement? J'aimerais connaître précisément ce qu'on demande.

PAR LE PRÉSIDENT:

900

Ce que j'ai compris de la question, à ce moment-là il y a une série d'éoliennes, je sais pas si vous avez pu voir, elles sont situées exactement dans l'extrême sud de la carte, est-ce qu'elles sont assez éloignées autrement dit, c'est la question, est-ce qu'elles sont assez éloignées de la ligne de sept cent trente-cinq (735) kV qui traverse le territoire dans un axe...

905

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

C'est des directives d'Hydro-Québec.

910

PAR M. CHRISTIAN ÉTHIER:

En fait, ce que j'ai comme information, ce que je reçois, pour nous, c'est conforme.

915

Ce que je peux faire par contre, je peux consulter mes collègues, vérifier et revenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pourriez nous revenir sur les distances.

920

PAR M. CHRISTIAN ÉTHIER:

Mais en termes, tout à fait, c'est conforme.

925

PAR LE PRÉSIDENT:

À prime abord, ce serait conforme?

PAR M. CHRISTIAN ÉTHIER:

930

Oui. Ce que je vois, ce que j'entends, c'est conforme.

PAR LE PRÉSIDENT:

935 Alors monsieur Samson, pour l'instant, ça semble conforme, et on aura confirmation.

Demain, on pourrait avoir la réponse?

PAR M. CHRISTIAN ÉTHIER:

940

Oui, demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

945

Très bien, je vous remercie.

PAR M. JEAN-PIERRE SAMSON:

950

C'est ma deuxième question, merci.

CLAUDE CHARRON

955

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant monsieur Claude Charron.

Bonsoir monsieur.

960

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Bonsoir monsieur Germain, bonsoir madame Bigué.

965

Première question! De plus en plus, la littérature scientifique commence à faire état de nuisances sonores associées aux parcs éoliens, même si ces projets respectent les normes sonores en vigueur. Au Québec, c'est la Note d'instructions 98-01 du ministère du Développement durable qui guide les promoteurs d'un projet présentant un impact sonore.

970

Lors de l'évaluation des projets éoliens Gros-Morne et Montagne Sèche, le BAPE a écrit:

975

"À cet égard, le ministère du Développement durable reconnaît que les caractéristiques du bruit éolien le distingue de façon significative des autres bruits de source fixe et entend examiner le fait qu'il pourrait constituer une nuisance à un niveau inférieur à quarante décibels (40 dB) de type A, dBA.

"Il entend également évaluer la méthode de mesure de la Note 98-01 afin de proposer d'ici la fin de 2009 une méthode de mesure et si nécessaire, les critères d'acceptabilité propres aux parcs éoliens."

980 Alors c'était dans le rapport du BAPE 2008 numéro 255 page 46.

La question! N'est-il pas possible de surseoir à l'implantation des parcs éoliens si le ministère du Développement durable reconnaît que sa méthode de mesure sonore est mal adaptée à la nouvelle réalité qu'il présente?

985

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons diriger la question à monsieur Talbot.

990 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Bien écoutez, je pense que monsieur Dessureault a expliqué tantôt qu'il y a quand même des nouvelles façons de voir les choses qui émergent un peu partout, puis il y a peut-être des nouvelles façons d'évaluer ça éventuellement.

995

Pour l'instant, on parle pas de changer la méthode, là, mais écoutez, je pense que monsieur Dessureault poursuit quand même ses recherches de son côté là-dessus.

Peut-être qu'il a quelque chose à rajouter?

1000

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

Oui. Bien, en fait c'est toujours un sujet de préoccupation. D'ailleurs, vous pourriez peut-être m'aider, monsieur le Président, parce que je veux assister, j'ai été invité par la France, ils sont en train de développer une norme, ça fait que si vous le dites à notre sous-ministre de m'envoyer à Paris au début décembre, il y a justement une réunion là-dessus!

1005

Mais effectivement, les méthodes de mesure, tout le monde cherche à faire une méthode qui serait bien adaptée au bruit éolien, parce qu'en fait, le bruit éolien, tu peux mesurer sous des conditions de vent.

1010

Actuellement, notre méthode dit qu'on mesure, les résultats sont pas valables pour des vents supérieurs à vingt kilomètres à l'heure (20 km/h). Par exemple, c'est une des contraintes.

1015

C'est pour ça que ça pose un certain défi de mesurer le bruit éolien.

Et puis effectivement, sans mesure précise, c'est difficile de faire des critères précis, de définir des critères.

1020 On a fait état après-midi des doutes ou de la spécificité du bruit éolien qui pourrait avoir une nuisance accrue par rapport aux autres bruits, c'est effectivement connu. Les premières études le confirment.

1025 Maintenant, pour l'instant – il y a un autre point aussi peut-être! J'ai communiqué à un moment donné par courriel avec madame Pedersen, puis je lui ai expliqué qu'au Québec, on avait une norme de quarante (40 dB), si elle considérait que c'était adéquat. Et puis elle m'a répondu, bien, en Suède, comme monsieur Meunier l'a dit, en Suède, la norme est quarante (40 dB). Elle m'a répondu qu'une norme de bruit, c'était une décision plus politique que scientifique ou technique.

1030 Là-dessus, je pense qu'elle a raison. Finalement, c'est où on met la barre!

Nous, tout ce que je peux faire état ici à la Commission, c'est l'existence de ça, qu'effectivement, il y a un point, mais pour l'instant, la Note d'instructions, c'est la référence, mais on peut pas nier le fait qu'il y a des doutes quant au niveau de nuisance qui est causé.

1035 Par exemple, à niveau égal, à quarante (40) dB, le bruit éolien, il y a une (1) personne sur quatre (4) qui serait dérangée, alors qu'un bruit industriel, il y a une (1) personne sur dix (10) par exemple.

1040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que je dois comprendre entre autres, un des aspects plus précis de votre réponse, c'est au-delà de vingt kilomètres-heure (20 km/h), donc il est déconseillé, donc la norme ne veut pas que des évaluations de bruit ambiant soient faites parce qu'à ce moment-là, le vent commence à faire bouger les feuilles des arbres...

1045

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

À interférer. Même comme ça, ça interfère sur le micro ici.

1050

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Yelle, tout à l'heure, vous avez mentionné, bon, il a été mentionné par votre spécialiste en bruit que l'évaluation de l'impact sonore des éoliennes est faite en situation de fonctionnement maximal des éoliennes, à partir de combien de kilomètres à l'heure de vent on a un fonctionnement optimal?

1055

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

C'est un chiffre que j'ai en mètres par seconde.

1060

PAR LE PRÉSIDENT:

Le convertir pour avoir la même unité!

1065

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

C'est environ dix mètres par seconde (10 m/s), dix-onze mètres par seconde (10 m/s-11 m/s).

1070

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

Le vent, au niveau des éoliennes, c'est pas le même que mesuré au sol, il y a une stratification. C'est pour ça que les mesures dont on parle, vingt kilomètres à l'heure (20 km/h), c'est au niveau du microphone.

1075

Il peut venter, comme la nuit, il peut venter beaucoup plus fort au niveau de l'éolienne, ça fait que c'est difficile de comparer ces vitesses de vent là.

1080

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais la méthode française à laquelle vous faite allusion intégrerait – qu'est-ce qu'elle a de novateur?

1085

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

Bien, en fait, eux travaillent à développer une méthode. En fait, bien, ce qu'ils font, ils font des corrélations, prendre assez de mesures; le défi, c'est de prendre assez de mesures pour faire une corrélation entre le vent, la vitesse du vent, puis le niveau sonore mesuré.

1090

Ça fait que c'est tout un traitement statistique, c'est assez élaboré. Je sais pas si les consultants vont être acheteurs de ça ici?

PAR LE PRÉSIDENT:

1095

Mais au point de vue, ce serait quoi l'influence attendue de la norme sur les contraintes? Est-ce que d'après vous, ça aurait un impact significatif?

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

1100

D'abord, par exemple, supposons qu'on fait l'hypothèse que l'impact sonore le plus important se fait, au niveau du micro par exemple, le vent est de trente kilomètres (30 km/h), on pourra jamais le mesurer, que l'impact sonore, la contribution sonore de l'éolienne serait de plus fort, on peut faire les modèles de même, ça fonctionne, mais pour aller le vérifier dans le suivi, on

1105 pourra jamais suivre si vraiment – par exemple les gens se plaignent, pour faire un suivi, puis on arrête tout le temps à vingt kilomètres (20 km/h), les résultats qui sont en haut de ça, il faut les rejeter, puis on a de la misère à vérifier, dans le fond. C'est comme une impossibilité pour l'instant.

1110 Il y a d'autres points aussi. Supposons, avant l'implantation, supposons que les consultants sont allés prendre des mesures tout à fait correctes, comme on a dit tout à l'heure, qui sont recevables, puis ils les ont prises alors que le vent était, mettons, exactement à vingt kilomètres (20 km/h), puis ils retournent prendre des mesures alors que les éoliennes fonctionnent, puis le vent est à dix (10 km/h).

1115 Tu peux avoir même une diminution, mais tu vas entendre quand même, percevoir quand même l'éolienne, tu vas avoir une difficulté à déterminer le bruit.

Ça fait qu'il y a vraiment une difficulté accrue, là.

1120

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a toujours une marge d'incertitude, donc.

1125

PAR M. MARIO DESSUREAULT:

Oui, c'est ça.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1130

Peut-être, monsieur le Président, si vous permettez au consultant Martin Meunier de faire peut-être un commentaire là-dessus!

PAR M. MARTIN MEUNIER:

1135

Disons qu'en fait, je crois pas finalement que le vent soit vraiment une problématique. Ce qui est mentionné ici, c'est que finalement, quand il vente beaucoup, le bruit ambiant augmente au point de réception, puis à ce moment-là, le bruit de l'éolienne va être moins perceptible.

1140

Ce qui a été soulevé, c'est tout à fait réel, c'est qu'en période de nuit, il se peut que l'éolienne soit exposée à un niveau de vent assez important, donc qu'elle émette son niveau de puissance maximum, et au point de réception, ce soit peu venteux. C'est ces moments-là qui sont les plus, qui impactent le plus sur l'environnement sonore.

1145

Donc la problématique du vingt kilomètres-heure (20 km/h), au niveau du microphone, ça a même été dit par monsieur Dessureault, il va venter beaucoup plus au niveau de l'éolienne, donc il y a pas de problématique là.

1150

Puis en fait, ce que je vois, c'est exactement ça. C'est pas quand il vente sur le micro, c'est quand c'est calme, donc on est dans un environnement vraiment paisible, et que l'éolienne est à son maximum.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155

Mais c'est une situation qui peut se produire...

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Excusez-moi! Puis qu'on va pouvoir mesurer avec le 98-01 actuel.

1160

PAR LE PRÉSIDENT:

D'après vous, ça peut se produire régulièrement?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

1165

C'est du cas par cas, parce qu'en fait, si on est à un endroit qui est entouré d'arbres puis qui est exposé au vent, ça va être moins problématique; mais dans certains cas particuliers, il se peut que l'éolienne soit sur le dessus d'une montagne, donc exposée au grand vent, et que les points récepteurs soient un petit plus à l'abri des vents.

1170

Donc c'est les cas les plus potentiellement dérangeants au niveau du bruit, et c'est tenu en compte.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1175

Un petit complément d'information aussi! L'éolienne est à sa pleine puissance à environ entre dix (10 %) et quatorze pour cent (14 %) du temps. Donc le moment où elle produit le plus de bruit et d'électricité, c'est quand il vente évidemment le plus et là, on parle entre dix (10 %) et quatorze pour cent (14 %) du temps, d'accord!

1180

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1185

Pour reprendre une partie de la question aussi de monsieur Charron, est-ce que le ministère considère à l'heure actuelle la problématique sur le bruit suffisamment importante pour surseoir à l'autorisation de projets éoliens qui seraient en milieu habité?

1190

C'est, si je comprends, une partie de votre question?

PAR M. CLAUDE CHARRON:

Oui, puis je suis très confus avec les réponses que j'entends de part et d'autre, là.

1195 Je pense qu'il y avait comme une obligation de résultats d'ici la fin de 2009, c'est dans le contexte de ma question, là.

Alors par principe de précaution, là, si on n'est pas capable de s'entendre sur une norme, ça nous prend un résultat, alors voilà le but de la question.

1200 N'est-il pas temps de surseoir à ça et est-ce que le Parc éolien de L'Érable, est-ce qu'on va devenir encore un cobaye, là? Quand est-ce que ça va s'arrêter, là, quand on a les données en main? Ou si on les a pas, quand est-ce qu'on va les avoir?

1205 Alors le BAPE s'est clairement prononcé là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui c'est ça, mais on va poser la question à ce stade-ci à monsieur Talbot.

1210 D'après vous, le problème est-il suffisamment important, l'incertitude sur la méthode de bruit en milieu habité, autrement dit, est-il suffisamment sérieux pour éventuellement que le gouvernement considère de surseoir à l'autorisation de projets éoliens en milieu habité?

1215 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Bien, pour ma part, je peux vous dire qu'en ce qui nous concerne aux Évaluations environnementales, le critère continue de s'appliquer.

1220 Maintenant, c'est un projet qui va être autorisé éventuellement par le gouvernement, sur la base de différentes recommandations qui vont être faites. Puis comme l'utilisation de ce critère-là, c'est effectivement une décision politique gouvernementale, les autorités en question verront ce qu'il en est.

1225 Mais pour notre part, au niveau des Évaluations environnementales, pour l'instant, c'est ce qui s'applique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1230 Alors monsieur Charron, la réponse sur cet aspect-là est claire. Bien entendu, vous pourrez en discuter dans un mémoire.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

1235 Merci. Ma deuxième question!

 Nous avons porté à l'attention du promoteur Enerfin ou Éoliennes de L'Érable, en décembre 2008, l'existence d'une étude sur le bruit qui a été payée par le promoteur Suncor dans son parc éolien de trente-quatre (34) éoliennes situé à Ripley en Ontario.

1240 Cette étude confirme que quatre (4) éoliennes de type E-82 Enercon dépassaient en décibels les normes du ministère de l'Environnement de l'Ontario. De plus, des tensions parasites importantes ont causé le déplacement de plusieurs familles.

1245 Étant donné que les éoliennes de ce parc sont identiques à celles projetées ici, soit des Enercon E-82, n'êtes-vous pas inquiet de cette situation et quelles démarches avez-vous effectuées auprès du ministère de l'Environnement de l'Ontario concerné et de votre fournisseur Enercon, pour savoir ce qui se passe avec ces installations, et quelles mesures ont été prises pour tenter de régler ces problèmes?

1250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur Yelle.

1255 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

 Je vais laisser la parole premièrement à Martin Meunier qui a une certaine information à rapporter là-dessus. Et je vais demander après ça par la suite à Marc-Antoine Renaud d'Enercon de s'approcher aussi pour donner un complément d'information.

1260 **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

1265 En ce qui a trait à la partie sonore de la question, en fait, ce qu'il faut souligner, en Ontario, de la façon que les normes sont appliquées, c'est qu'il y a des normes qui sont différentes selon la vitesse du vent.

 Ce qui sous-tend ce genre de normes là, c'est ce qui a été discuté précédemment. C'est que ça suppose que plus que le vent s'élève, plus que le bruit ambiant va augmenter, donc on peut se permettre une norme plus élevée. Je sais pas si vous me comprenez.

1270 Donc à vitesse de vent faible par exemple, la norme va être quarante décibels (40 dB) – mais j'ai pas ça en mémoire par cœur, là – mais par exemple, un vent de six mètres par seconde (6 m/s), la norme va donner quarante-deux (42 dB), quarante-trois (43 dB), quarante-quatre (44 dB), ainsi de suite.

1275

PAR LE PRÉSIDENT:

En Ontario?

1280 **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

Exactement. Ce qui m'amène à dire qu'essentiellement, je crois que c'est ça la problématique, et ce qu'on n'a pas ici au Québec.

1285 C'est qu'au lieu de s'amuser à essayer de prévoir quel sera le bruit ambiant selon la vitesse du vent, ce que mentionnait monsieur Dessureault qui pourrait être une étude intéressante, mais à mon opinion, c'est trop du cas par cas. Ça dépend où se situe un point, est-ce qu'il est proche d'arbres ou dans quel contexte il se trouve!

1290 Donc ici au Québec, c'est le maximum. On fait nos calculs avec les éoliennes à leur maximum, et on vient regarder si c'est conforme à quarante décibels (40 dB).

1295 Ce que je soupçonne d'être le cas à cet endroit-là, c'est que l'endroit où c'est mesuré, ça se trouve à être un endroit qui est plus à l'abri du vent, mais selon les calculs, quant ils ont fait les calculs, ils considéreraient que l'éolienne tournait à une vitesse de vent plus élevée. Donc on pouvait se permettre une norme qui était au-dessus de quarante décibels (40 dB).

PAR LE PRÉSIDENT:

1300 Donc c'est votre opinion sur ça. Donc cet aspect-là ne vous inquiète pas en fonction de l'approche du Québec?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

1305 Parce qu'ici, l'approche est différente, c'est quarante décibels (40 dB) en toutes conditions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310 Très bien, je vous remercie.

Et maintenant pour la deuxième partie sur les tensions parasites?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1315 Je vais demander à Marc-Antoine Renaud.

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

1320 Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1325 Bonsoir.

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

1330 Dans le cas du Parc éolien Ripley en Ontario, propriété de Suncor, les éoliennes E-82 d'Enercon ont une garantie au niveau de l'émission sonore.

Enercon, au lieu de faire, au niveau de l'émission sonore, plutôt qu'être des mesures mesurées calculées, ce sont des mesures qui sont prises, qu'on appelle – excusez, plutôt qu'être calculées, ce sont des mesures qui sont mesurées. Et ça, Enercon les garantit.

1335 Dans le cas de Ripley, les mesures qui ont été refaites prouvent que toutes les machines E-82 d'Enercon respectent les normes garanties d'émission sonore. Ça, c'est la première chose.

1340 La deuxième chose, au niveau du système parasite, au niveau des lignes électriques, qui a été mentionné par monsieur ici, encore une fois, l'OPA, la Ontario Power Authority donne un carnet de travail ou des normes très très strictes et encore une fois, du côté des machines, des turbines en tant que telles, tout est respecté de A à Z.

1345 Alors actuellement, puisqu'il y a encore des cas isolés de plaintes sur le parc actuel, le ministère de l'Environnement est toujours en train de vérifier, d'étudier la chose. Mais pour l'instant, ce qu'on a comme "feed back" – excusez le terme anglais – c'est qu'on parle plutôt de cas isolés et qu'il n'y a pas vraiment de crainte au niveau du comportement des machines en tant que telles.

PAR LE PRÉSIDENT:

1350 Donc on cherche ailleurs les causes des tensions parasites?

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

1355 Oui, exact. En fait, du point de vue d'Enercon en tant que telle, quand le parc a été "designé", on a demandé à avoir les sources, les niveaux sonores que les machines émettraient, donc celles-là ont été données au niveau du développeur, et une fois que le parc est complet, les mesures qui sont prises, on se rend compte que les machines, effectivement, rencontrent les niveaux sonores garantis. Donc ça, ça va de ce côté-là.

1360

Du point de vue parasite sur les lignes électriques, encore là, c'est la même chose, il y avait une liste de critères très précis à respecter et encore une fois, il y a une étude indépendante qui a été faite, qui a été demandée par le développeur, et encore une fois, du point de vue de la turbine, tout est respecté de A à Z là-dessus.

1365

Donc là, ça s'en va à un autre niveau, et c'est toujours en cours.

PAR LE PRÉSIDENT:

1370

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Charron.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

1375

Il y a peut-être une partie de ma question qui n'a pas été répondue.

Quelles démarches qui ont été effectuées pour mettre la main sur cette étude que Suncor a commandée?

1380

Est-ce que vous avez en main, enfin, vous l'avez pas en main, l'étude, parce que vous m'en auriez parlé, mais quelles sont les démarches, est-ce que vous avez fait des démarches? Parce que cette demande-là que je fais aujourd'hui, je l'ai faite il y a un an, c'est la troisième fois que je la fais.

1385

Alors j'aimerais savoir s'il y a eu des démarches d'effectuées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1390

C'est une étude indépendante faite par Suncor comme vous avez mentionné. Cette étude-là est-elle publiée?

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

1395

Bien évidemment, Suncor et en fait ceux qui ont fait l'étude indépendante ont travaillé avec Enercon, puis ils ont demandé des clarifications de la part d'Enercon au niveau du comportement de ses turbines.

1400

Au-delà de ça, ça a même été jusqu'à faire des tests sur le site. Donc là, on parle plus de mesures calculées, mais en fait au niveau des émissions sonores, ça a été mesuré sur le site. Donc on a vraiment été cas par cas.

1405

C'est très difficile d'aller plus précis de notre côté. En fait, la seule démarche, puis c'est ce qu'on fait actuellement, c'est de travailler en collaboration avec ceux qui font l'étude actuelle puis avec le ministère de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1410

Donc c'est une étude qui est faite par Suncor en collaboration avec le ministère de l'Environnement de l'Ontario, c'est ça?

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

1415

Oui, exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à votre connaissance, l'étude est en cours?

1420

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

L'étude est en cours et en fait, actuellement, ce qu'on entend, et c'est un peu le casse-tête des gens au ministère de l'Environnement, c'est qu'il semble que ça ne soit pas fondé au niveau des plaintes.

1425

Et là, on s'en va plutôt sur des cas très isolés, et on s'en va sur des facteurs qui sont incontrôlables un peu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430

Donc il y a pas d'étude de disponible, c'est ce qu'on doit comprendre.

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

1435

C'est en cours.

PAR LE PRÉSIDENT:

1440

Monsieur Charron, c'est ce qu'on obtient comme information.

PAR M. CLAUDE CHARRON:

1445

Alors je remercie tous ceux qui ont répondu ou qui ont tenté de répondre à mes questions, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1450

JEAN RIVARD

PAR LE PRÉSIDENT:

1455

J'appelle maintenant monsieur Jean Rivard.

Bonsoir monsieur.

1460

PAR M. JEAN RIVARD:

Monsieur le Président, bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465

À vous la parole.

PAR M. JEAN RIVARD:

1470

Plus j'entends de réponses, plus j'ai de questions! Ça devient quasiment de l'eau bouillante dans ma tête.

On a parlé tantôt qu'on avait fait une étude sonore en se basant sur le fait que les cinquante (50) éoliennes auraient une hauteur de quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m), que ça amenait à des niveaux sonores maximums.

1475

Mais comme je suis un novice dans ça, moi, je me dis plus une éolienne est basse, plus on va être près de l'éolienne, donc une éolienne de quatre-vingt-cinq mètres (85 m) devrait émettre davantage de son. Est-ce que j'ai raison?

1480

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

1485

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Je vais demander à monsieur Meunier de donner le détail technique.

1490 Mais non, justement, le but était d'utiliser une éolienne à quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m), pour avoir le pire cas possible.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

1495 En fait, les simulations ont été faites avec les deux (2) hauteurs de nacelle. Les différences, je dois dire, sont assez marginales, c'est inférieur à un décibel (1 dB).

1500 Pourquoi, je comprends la remarque de monsieur, c'est qu'en fait, il est vrai que si on considère la source de bruit à quatre-vingt-cinq mètres (85 m), si on est près, si on se trouvait à cinquante mètres (50 m) par exemple de l'éolienne, on serait plus près si la nacelle était à quatre-vingt-cinq (85 m) que si elle était à quatre-vingt-dix-huit (98 m).

Mais nos points récepteurs sont beaucoup plus loin et là, ce qui interagit, c'est plutôt l'effet de diffraction autour des obstacles, en raison de la topographie.

1505 Plus que la source est élevée, plus qu'elle va porter loin que si la source est à quatre-vingt-cinq mètres (85 m).

Mais là ici, je trace les grandes lignes. Comme je vous dis, les différences étaient marginales, on a pris le pire cas, on a pris à quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m).

1510

PAR LE PRÉSIDENT:

Compte tenu des distances des résidences, on comprend, de l'ordre de cinq cents mètres (500 m)?

1515

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Tout à fait. Il est vrai que si je faisais des points récepteurs plus près, l'effet était contraire, mais on n'a pas de résidence à cinquante mètres (50 m) d'une éolienne.

1520

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Rivard.

1525

PAR M. JEAN RIVARD:

Deuxième question! Toujours dans l'étude d'impact, on mentionnait à l'effet qu'une majorité des éoliennes bâties auraient quatre-vingt-cinq mètres (85 m), puis plus loin on parle qu'il y en aurait dix-sept (17) qui auraient quatre-vingt-cinq mètres (85 m).

1530

Aujourd'hui, à l'heure où on se parle, est-ce qu'on pourrait connaître le nombre exact d'éoliennes de quatre-vingt-cinq (85 m) et celles de quatre-vingt-dix-huit (98 m)?

PAR LE PRÉSIDENT:

1535

Et aussi confirmer le chiffre actuel et si possible de savoir quelles éoliennes seraient à quatre-vingt-cinq (85 m) et lesquelles à quatre-vingt-dix-huit (98 m) aussi.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1540

La raison qu'on travaille avec des éoliennes de quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m), en fait, c'est qu'on a parlé un peu plus tôt au niveau sonore, le vent est plus fort en hauteur. Donc d'utiliser une éolienne à quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m) plutôt qu'une éolienne à quatre-vingt-cinq mètres (85 m) permet d'aller chercher un peu plus de puissance, pas nécessairement de puissance, mais d'énergie.

1545

Donc on peut aller chercher un complément d'énergie pour atteindre la quantité d'énergie qu'on doit livrer par contrat avec Hydro-Québec.

1550

Je peux vous donner la liste ici qui est dans un rapport complémentaire, je peux vous donner le nombre des éoliennes. Les éoliennes, c'est le 1, 2, 3, 4, 6, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 25, 39, 40, 41, 42, 43, l'alternative 4 et 8.

1555

Ça, c'est disponible évidemment, c'est dans un des rapports complémentaires qui est disponible sur le site.

PAR LE PRÉSIDENT:

1560

C'est ça, ça n'a pas changé. C'est dans le deuxième rapport complémentaire ou le premier, ça?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1565

C'est le premier, la question 10.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ce chiffre que nous obtenons n'a pas changé.

1570

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Le tableau 2. Pour l'instant est le même.

1575 Je vais vous expliquer pourquoi! Donc ça, ces dix-sept (17) – bien, je sais pas, j'ai pas
compté s'il y en avait bel et bien dix-sept (17), mais en supposant qu'il y en a bel et bien dix-sept
(17), ce nombre-là, ça correspond à des éoliennes dont on impose une hauteur de quatre-vingt-
cinq mètres (85 m), pour des raisons diverses.

1580 On a parlé un peu plus tôt de l'aéroport qui est à proximité. Il y a certaines éoliennes
aussi qu'on limite à quatre-vingt-cinq mètres (85 m) pour limiter l'impact visuel chez les voisins à
proximité.

Il y en a une autre, c'est pour éliminer les interférences possibles avec un radar.

1585 Donc c'est des éoliennes pour lesquelles on s'impose un maximum de quatre-vingt-cinq
mètres (85 m).

1590 Pour le reste des éoliennes, on se laisse une marge de manœuvre, on parlerait d'environ
une dizaine d'éoliennes au maximum qui pourraient avoir quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m). Et
la réponse, c'est qu'en fonction de l'implantation finale, comme vous savez, on a neuf (9)
alternatives à l'implantation en fonction de la variation, si on veut, de l'implantation qui pourrait
avoir lieu suite aux recommandations du Bureau d'audiences publiques, suite aux
recommandations du ministère de l'Environnement, ou bien aux recommandations de la CPTAQ.

1595 On se donne une marge de manœuvre pour être certain de pouvoir remplir les conditions
du contrat qu'on a signé avec Hydro-Québec. En utilisant des éoliennes, en implantant quelques
éoliennes à quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m), on va pouvoir peut-être aller chercher, en
fonction des calculs qu'on fait de production énergétique, ce qu'il nous faut pour s'assurer qu'on
atteint bel et bien le contrat, la somme mise dans le contrat.

1600

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Monsieur Rivard, ça vous va? Alors je vous remercie.

1605

RUBY ART

PAR LE PRÉSIDENT:

1610

Alors je vais appeler maintenant madame Mireille Bonin.

Madame Ruby Art.

1615

Bonsoir madame.

PAR Mme RUBY ART:

1620 Bonsoir. Monsieur le Président, je voudrais savoir c'est quoi les recours que les personnes qui ont signé les contrats et qui veulent les annuler maintenant?

PAR LE PRÉSIDENT:

1625 Le recours qu'ils peuvent avoir dans quelle situation?

PAR Mme RUBY ART:

1630 Bien, par exemple, le propriétaire qui n'aurait pas consulté une personne qualifiée pour leur faire comprendre l'ampleur du contrat et qui voudrait annuler le contrat, qu'ils ont essayé de le rompre et qu'ils ont pas pu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Donc dans une perspective de quelqu'un qui voudrait faire annuler son contrat?

PAR Mme RUBY ART:

Oui.

1640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle, qu'est-ce que vous pouvez dire sur les engagements?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1645 Oui, écoutez, en théorie évidemment, la personne qui s'engage doit s'engager justement, c'est le but du contrat.

1650 Dans le cas où une personne ne serait pas contente, ne serait pas satisfaite du contrat, il y aurait une question qui faudrait qu'on s'arrange si on veut avec la personne. Donc c'est un peu l'histoire de la question.

1655 Sauf qu'évidemment, le contrat, c'est bien sûr, pour qu'on puisse faire l'implantation du parc par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660 Bien, en substance, c'est-à-dire que vous êtes ouvert à certaines discussions, c'est ça que je comprends de votre réponse, éventuellement, mais vous considérez que le contrat, une fois que c'est signé, il y a des contraintes dessus, c'est ce qu'on doit comprendre de la réponse?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1665 Bien en effet, c'est qu'évidemment, si on a un engagement avec le propriétaire, on a un engagement pour lui verser les compensations, etc., pour beaucoup de termes dans le contrat envers lesquels on s'engage pour le propriétaire, puis c'est un peu la même chose en retour, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670 En réciprocité.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

1675 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame Art, la réponse est assez claire à ce sujet.

1680 **PAR Mme RUBY ART:**

Mais est-ce qu'à ce moment-là, il faut que la personne prenne un avocat, mais c'est qui qui va payer les frais?

1685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si quelqu'un conteste, à ce moment-là, pour faire annuler un contrat, monsieur Yelle, donc ce serait à ses frais, si je comprends bien?

1690 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Oui, en effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 Donc ce serait aux frais de la personne qui voudrait faire annuler, l'engagement d'avocat serait à ses frais.

PAR Mme RUBY ART:

1700

Merci. Ça, c'est pour ma première question.

Je suis un peu troublée aujourd'hui, parce que depuis quelque temps, il y a beaucoup de pression sociale, tout le monde le sait, sauf que je voudrais souligner que c'est rendu à l'école.

1705

Mon fils de dix (10) ans aujourd'hui, il est arrivé tout grafigné. Depuis quelque temps, il fait de l'angoisse, il peut pas dormir tout seul, et c'est pourtant une personne qui a voyagé beaucoup avec moi dans des conditions difficiles. Mais là, c'est comme une pression constante à l'école.

1710

Il y a eu des fois des enfants qui se prennent, mais aussi à l'école, on veut pas trop qu'on parle de ça, donc je voudrais souligner ça.

1715

Et ma question, c'est: Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'occupe d'évaluer la psychotoxicité de ces projets-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720

Les impacts psychosociaux. Alors cet après-midi, on a eu certaines questions.

Du côté du promoteur, donc l'étude d'impact ne traite pas en tant que telle des impacts psychosociaux.

1725

Du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux, c'est une question qui les intéresse.

Est-ce que vous pourriez nous dire, dans le cas spécifique du projet, quelle sensibilité, est-ce que c'est des aspects que vous allez prendre en compte lorsque vous allez examiner avec le ministère les suites du dossier?

1730

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

Si vous permettez, monsieur le Président, j'inviterais mon collègue Guy Lévesque de la Direction de santé publique à répondre à la question.

1735

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Lévesque.

1740 **PAR M. GUY LÉVESQUE:**

Bonsoir. Bien effectivement, comme j'ai dit cet après-midi, en fait, les impacts psychosociaux, pour nous, font partie de la santé, font partie des impacts du grand tout de la santé.

1745

On en prend compte. D'ailleurs, c'est dans plusieurs des mémoires au long de tous les projets du Bureau des audiences publiques auxquels on a participé, on a toujours traité de ces aspects-là.

1750

Maintenant, dans le concret maintenant, est-ce qu'il y a quelqu'un qui évalue ça! En fait, nous, on se prononce, en fait, sur les informations qu'on a ou qu'on n'a pas dans une étude d'impact. En fait, le promoteur, normalement, est la personne qui documente l'ensemble des impacts, y compris ceux-là, même si je peux comprendre très bien qu'ils sont pas vraiment nommément inscrits dans la directive, bon.

1755

Mais ça, ça fait déjà quelque temps qu'on demande qu'ils le soient. Mais de toute façon, la plupart du temps, les promoteurs le font.

1760

C'est certain qu'ils le font déjà au travers de l'évaluation des autres impacts, mais ces impacts-là devraient, à notre avis, être nommément regardés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765

Bon, pour avoir été dans différentes commissions, il a été question d'impacts psychosociaux à différentes reprises, mais le fil conducteur que je peux constater à ce stade-ci, c'est que, bon, en fait, c'est justement le terme constat, c'est qu'on les constate. Mais les solutions, souvent, bon, c'est au moment où le BAPE est en audience, ça veut dire qu'il s'est écoulé beaucoup de choses, il s'est produit beaucoup d'événements, alors c'est pour ça que j'utilise le terme: nous les constatons!

1770

Mais quelles sont les solutions? Parce que souvent, on parle beaucoup de prévention, mais dans ce cas-ci, quand les impacts psychosociaux peuvent être observés dans un milieu, est-ce qu'il y a des solutions pour les atténuer, une fois qu'on les a constatés, d'après vous, monsieur Lévesque?

1775

PAR M. GUY LÉVESQUE:

1780

C'est sûr que si on les prévenait, ce serait déjà beaucoup mieux. Mais bon, c'est clair que c'est pas l'implantation d'une éolienne ou d'un parc éolien qui pose le problème, comme je dirais n'importe quel projet.

À partir du moment où on parle d'un projet qui a des problèmes d'acceptabilité, c'est sûr qu'on est déjà dans les impacts dans la population chez les individus et chez les collectivités.

1785 Les prévenir, à partir de maintenant! J'irais, mettons, allons-y, je dirais, au niveau du sol, vraiment de façon très concrète. Si jamais il y a des problèmes, puis ça s'est déjà vu dans d'autres sujets relativement sensibles qu'on a eus ces dernières années, par exemple tout ce qui concerne le développement de l'industrie porcine. Je me souviens qu'il y a des collègues de la DSP de Montérégie qui avaient soulevé dans leur mémoire le fait qu'ils s'étaient aperçus de

1790 l'augmentation de consultation psychosociale chez des intervenants des CLSC.

Ça, c'est un indice qu'il se passe quelque chose.

Ceci dit, si jamais il y a quelque chose, je dirais, d'urgent et de grave, je pense qu'on peut

1795 consulter de ce côté-là. Ça, c'est pour l'aspect, on règle les choses...

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc les personnes qui se sentiraient suffisamment en détresse peuvent avoir des

1800 ressources?

PAR M. GUY LÉVESQUE:

Oui.

1805

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans la région ici, c'est quoi le centre de services à ce moment-là?

1810 **PAR M. GUY LÉVESQUE:**

C'est tu de L'Érable, ici? Je sais pas. De L'Érable, probablement. Centre de santé et de services sociaux de L'Érable.

1815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, très bien. Donc des gens qui se sentiraient vraiment opprimés ou préoccupés pourraient faire appel à vos services, autrement dit.

1820 **PAR M. GUY LÉVESQUE:**

Ça, c'est vraiment à un premier niveau, je dirais, d'intervention.

1825 Plus je dirais à un autre niveau d'intervention, en fait c'est ce qui va sortir, je pense, de cette Commission du BAPE en fait, là, puis je pense que le BAPE, à ce moment-là, et la Commission est un atout important, je pense, pour faire la synthèse un peu de toutes les préoccupations et tous les impacts qu'elle a pu constater ou en tout cas documenter.

1830 Ceci dit, le promoteur, je pense, a une bonne responsabilité aussi en termes d'appliquer certaines mesures; ils l'ont certainement fait déjà, mais il y a peut-être déjà, en écoutant justement ce qui se passe ici et en consultant aussi, d'appliquer certaines mesures d'atténuation pour différents aspects qu'on traite ici qui vont réduire au bout du compte les impacts psychosociaux. C'est toujours une résultante de quelque chose d'autre.

1835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, c'est parce que quand on les constate, par exemple, ça peut être des voisins qui ont brisé des liens qu'ils avaient autrefois, donc maintenant ils ont un différend tenace.

1840 Ça peut aussi se répercuter à des endroits comme aussi simplement à la caisse populaire ou au marché, etc.

Donc ça reste embêtant. Donc ça veut dire que si on veut les atténuer, c'est qu'il faut trouver des façons de rétablir les ponts.

1845

PAR M. GUY LÉVESQUE:

Exact.

1850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire que les gens réacceptent de se parler, de se faire confiance. Après ça, il y a des sentiments de méfiance qui s'installent, c'est ce que j'en comprends, mais c'est pas évident.

1855 Dans une audience publique que j'avais faite à Cacouna sur un projet d'Énergie Cacouna, ce qu'on pouvait constater sur place, c'est qu'en 1980, il y a eu une première audience publique sur un projet de terminal méthanier.

1860 Par après, il y avait eu un projet qui n'était pas allé devant le BAPE, mais qui avait fait l'objet de beaucoup de discussions locales; c'était un projet d'aciérie, donc je crois, si je me souviens bien, c'est au début des années quatre-vingt-dix que ça avait été discuté, mais le projet s'est pas matérialisé. Mais il y a eu des discussions sociales, on pourrait dire, dans le milieu.

1865 Et enfin, pour la troisième fois, il y avait un autre projet qui arrivait, donc le dernier projet de terminal méthanier. Et on constatait une tension sociale.

Il y en a qui faisaient allusion à ça en disant, ce n'est pas la première fois qu'on vit ça, c'est la troisième fois qu'on le vit.

1870 Mais même à ça, ça reste difficile d'essayer de trouver ou d'avoir des pistes de solution pour essayer d'atténuer, parce que l'impact – idéalement, c'est de le prévenir, mais là, on les constatait encore une fois.

1875 Donc est-ce qu'il y a des moyens précis que vous, vous voyez, pour tenter de réussir à faire en sorte que le tissu social puisse se renouer, peu importe si le projet se fait ou se fait pas?

PAR M. GUY LÉVESQUE:

1880 Je pense qu'avant, au tout début, vraiment très en amont, je pense que c'est la participation et la consultation. Ce qui est deux (2) choses tout à fait différentes.

Et pendant, bon, je pense qu'il y a un effort de communication, je pense, et de...

PAR LE PRÉSIDENT:

1885 L'empathie, le mot empathie, empathie étant essayer entre autres de se mettre dans la peau de l'autre personne pour essayer de se rapprocher avec elle.

PAR M. GUY LÉVESQUE:

1890 En somme, les spécialistes de la communication du risque, habituellement, chez ces spécialistes-là, l'empathie est vraiment la première vertu à cultiver quand on veut communiquer avec une autre personne ou un groupe ou n'importe quoi.

1895 En fait, oui, il y a pas de recette miracle à ça. Là, on est vraiment dans la mécanique sociale.

Et au-delà de toutes les autres mécaniques, c'est la plus compliquée à mon avis, parce qu'il y a beaucoup de perceptions qui viennent là-dedans, il y a beaucoup de sens.

1900 J'écoutais après-midi, quand on parlait du fameux étang, on en a parlé même deux (2) fois depuis le début, puis je me disais, je me faisais la réflexion, en fait, on voyait sur l'acétate, c'était marqué "étang tourbeux", puis j'écoutais la personne cet après-midi qui en parlait avec même un trémolo dans la voix en disant, pour elle, c'est certainement pas étang bourbeux –
1905 excusez-moi, bourbeux, c'est autre chose! Désolé! – tourbeux, ça veut peut-être dire paradis.

Ça fait que quand on est dans des extrêmes aussi marqués, ouf, la communication! Mais avec, je dirais avec beaucoup de volonté et de l'empathie, je pense qu'on peut aller quelque part.

1910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie pour la réponse.

Madame Art!

1915

PAR Mme RUBY ART:

Merci.

1920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

1925

Nous allons faire une petite pause d'une dizaine de minutes, donc nous allons reprendre quelques secondes après vingt heures trente (20 h 30).

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1930

REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)

1935

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors avant d'inviter notre prochaine personne inscrite au registre, les gens d'Hydro-Québec m'ont informé qu'ils avaient une réponse concernant les distances séparatrices de certaines éoliennes d'une ligne à sept cent trente-cinq (735) kV, alors je vais inviter monsieur Désilets.

1940

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Alors monsieur le Président, j'inviterais Adel Mahfouz, ingénieur au groupe d'Équipement d'Hydro-Québec, à venir répondre à la question.

1945

PAR LE PRÉSIDENT:

1950

Très bien.

Bonsoir monsieur.

PAR M. ADEL MAHFOUZ:

1955

Bonsoir monsieur le Président. J'agis comme ingénieur de projet, et la question qui a été soulevée, il y a un groupe d'éoliennes qui se situent à un kilomètre (1 km) de la ligne sept cent trente-cinq (735 kV) existante.

1960

Est-ce qu'il y a de l'interférence, est-ce qu'il y a des problèmes, non, il n'y a pas de problème. L'emprise d'une ligne à sept cent trente-cinq (735 kV) tient compte des champs électriques et magnétiques.

Ça fait qu'à l'extérieur de cela, il n'y a pas de problème.

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie. J'aurais une sous-question en rapport avec la ligne à sept cent trente-cinq (735 kV).

1970

Au sujet du projet de raccordement du parc éolien au réseau d'Hydro-Québec, je suis pas familier du tout avec les contraintes techniques, mais est-ce qu'une ligne à sept cent trente-cinq (735 kV), est-ce qu'on peut raccorder directement un parc éolien à une ligne sept cent trente-cinq (735 kV) ou les différences de potentiel sont trop grandes?

1975

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

1980 La réponse est non, on ne peut pas raccorder un parc éolien à une ligne de sept cent trente-cinq (735) kV et en l'occurrence, il va être raccordé donc à la ligne de cent vingt (120) kV Plessisville-Bois-Francs qui est déjà existante.

PAR LE PRÉSIDENT:

1985 Une ligne qui est déjà de même tension que le poste?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

1990 Effectivement. Donc le poste de transformation va ramener l'électricité à une tension de cent vingt (120) kV et qui est exactement la même tension que la ligne à laquelle le parc va se raccorder.

PAR LE PRÉSIDENT:

1995 Alors ça voudrait dire faire un poste pour les éoliennes qui augmenterait la tension jusqu'à sept cent trente-cinq (735) kV, ça demanderait des équipements beaucoup plus lourds, ce serait quoi la contrainte?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

2000 Oui, la réponse est oui. Je suis pas un spécialiste en la matière, mais effectivement, c'est certainement une question de coûts, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2005 Ce serait des plus gros équipements, OK. Très bien, je vous remercie.

LAURENT DUBOIS

2010

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant monsieur Laurent Dubois.

2015

Bonsoir monsieur.

PAR M. LAURENT DUBOIS:

Bonsoir monsieur. Monsieur le Président, madame la Commissaire!

2020

Ma question s'adressera à Éoliennes de L'Érable. Le projet du Parc éolien de L'Érable nécessite des investissements de quatre cent vingt millions de dollars (420 M\$), soit un montant de quatre point deux millions par mégawatt (4,2 M\$/MW).

2025

Si on compare avec un autre projet éolien, entre autres on peut comparer avec les deux (2) projets qui ont été abandonnés récemment à Québec, le projet de Sainte-Luce où le montant d'argent nécessaire était d'environ trois millions par mégawatt (3 M\$/MW), ainsi que le projet d'Aguanish qui était aussi dans le même montant, deux point neuf (2,9 M\$/MW)...

2030

PAR LE PRÉSIDENT:

Le second projet, c'était lequel, j'ai mal compris?

PAR M. LAURENT DUBOIS:

2035

Aguanish. Aguanish, je crois qu'il était de trois point un millions par mégawatt (3,1 M\$/MW), et celui de Sainte-Luce était de deux point neuf (2,9 M\$/MW).

2040

Et le promoteur a décidé, parce qu'il fallait déplacer des éoliennes, que le projet n'était pas rentable.

2045

Je voudrais aussi mentionner qu'en Ontario, il y a une compagnie canadienne qui présentement développe un projet éolien de quarante mégawatts (40 MW), pour un montant de cent cinq millions (105 M\$), qui donne environ deux point six millions par mégawatt (2,6 M\$/MW).

Il y a une différence énorme entre un point six million (1,6 M\$) entre les deux (2) projets, celui de l'Ontario et celui du projet des éoliennes de L'Érable.

2050

Alors ma question – bien, je pourrais encore citer une analyse du coût des projets dans le cadre des blocs de deux cent cinquante millions de mégawatts (250 M MW) soumis!

2055

C'est une analyse des coûts préparée par la compagnie Hélimax, c'est pour des projets de parcs de dix mégawatts (10 MW) à vingt-cinq mégawatts (25 MW), des petits parcs éoliens, ils évaluent qu'en 2008, ce projet-là a été fait suivant 2008, ils évaluent que le coût d'investissement est de deux point huit millions de dollars par mégawatt (2,8 M\$/MW) et qu'en 2011, il sera d'environ trois point vingt-cinq (3,25 M\$/MW).

Alors moi, la question est la suivante! Peut-on savoir la raison pour laquelle une telle différence qui va affecter de façon importante la rentabilité du projet, pourquoi c'est si différent?

2060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle.

2065 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Monsieur le Président, évidemment, on aimerait que ça coûte moins cher, mais dans tout ça, on se base encore une fois sur l'expérience qu'on a dans la construction de parcs éoliens un peu à travers le monde.

2070 On a huit cents mégawatts (800 MW) en exploitation en ce moment, on a participé à la construction de la majorité d'entre ça, donc c'est à partir de cette expérience-là qu'on estime que les coûts vont être à environ quatre cent vingt millions de dollars (420 M\$).

2075 Donc il y a certaines particularités du parc ici, j'en ai parlé un peu plus tôt, quand on dit que le parc est très élargi, ça fait que ça augmente quand même de manière importante les coûts.

2080 Il y a l'étendue du parc, donc c'est ça, va augmenter les coûts. C'est ce genre de particularité là qui va faire en sorte qu'on arrive à l'approximation de coûts qu'on a habituellement, de quatre cent vingt millions (420 M\$). Et dans le meilleur des cas, ça coûtera moins cher, mais c'est la prévision qu'on a actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2085 Donc vous nous dites aussi, ça voudrait dire, si je comprends entre les lignes, que vous avez fait une évaluation assez conservatrice pour être sûr qu'il n'y a pas de dépassement de coûts, c'est ça que je comprends?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2090 Entre autres, et aussi dans le design du parc au complet. Par exemple, on a un transformateur de sécurité dans le poste de transformation qui est quand même un élément assez coûteux, c'est une mesure de sécurité qui nous permet d'éviter, comment dire, des mauvaises surprises au moment, si par exemple, un transformateur ne fonctionnerait plus, aurait un problème, le temps de livraison pour un transformateur comme ça peut aller jusqu'à deux (2) ans, c'est-à-dire que pendant deux (2) ans, il y aurait la moitié du parc qui ne fonctionnerait pas.

2100 Ça, c'est le genre de précaution que l'expérience qu'on a acquise en Espagne et à l'étranger nous permet, si on veut, de motiver les investissements supplémentaires qui font en sorte que le parc va coûter plus cher, mais le degré de sécurité dans l'exploitation va être plus élevé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 Je vous remercie.

Monsieur Dubois.

PAR M. LAURENT DUBOIS:

2110

Je trouve que la différence est tellement énorme que le projet – c'est un commentaire que je fais – que le projet me semble difficile à être rentable économiquement, financièrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2115

Vous pourrez élaborer sur la question dans un mémoire. Comme ça, on pourra échanger avec vous, comme je vous dis.

2120 Après ça, on va faire une analyse pour voir effectivement, c'est des sujets qu'on peut aborder dans une analyse, pour voir, est-ce que ça semble correct ou pas, là.

PAR M. LAURENT DUBOIS:

2125 Je n'ai pas l'intention disons de présenter de mémoire sur le sujet, parce que c'est une question financière; moi, je m'intéresse beaucoup plus au climat social que la finance. Merci monsieur. Merci madame.

PAR LE PRÉSIDENT:

2130 Je vous remercie.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2135 Peut-être en complément d'information! Pardon de vous interrompre.

Monsieur Marc-Antoine Renaud aurait un commentaire supplémentaire à faire à ce sujet-là.

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

2140

2145 Juste un bref commentaire! Il faut comprendre que dans les parcs éoliens, une des plus grandes composantes, est la machine en tant que telle, soit la turbine. Et une des choses qu'on compare, les parcs qui sont faits avec des machines de type Enercon ou les parcs faits avec d'autres types de machines, il y a toujours une bonne différence de prix avec les machines de type Enercon.

Ça s'explique par deux (2) choses. C'est qu'il y a un coût d'achat, un coût de construction du parc, mais les contrats sont sur vingt (20) ans et après ça, il y a un coût d'opération, donc de service et de maintenance.

2150 La moyenne de l'industrie est une garantie de cinq (5) ans au niveau des turbines; dans le cas d'Enercon, c'est une garantie de quinze (15) ans qui est proposée pour le projet de L'Érable. Ça s'explique en deux (2) choses. Je veux pas aller trop dans les détails, mais principalement, la pièce maîtresse dans une turbine, c'est la fameuse "gear box", ou la boîte de transmission qui, elle, a une durée de vie moyenne de sept (7) ans dans le monde.

2155 Les turbines Enercon ne sont pas dotées de transmission, donc nous avons éliminé cette partie-là, ce qui fait que les coûts d'entretien et les coûts de service sont diminués énormément.

2160 Alors c'est une comparaison bien bien simple. C'est que le coût de construction est plus élevé au début; par contre, si on étale sur vingt (20) ans, là à ce moment-là, les coûts de maintenance sont réduits considérablement, comparativement à un autre type de technologie.

2165 Alors ce qui peut expliquer pourquoi, dans le cas d'Aganish qui était en bas de trois millions (3 M\$), c'était un type de turbine standard avec transmission, tandis que dans le cas du Parc de L'Érable, on parle d'une technologie sans transmission, donc avec des coûts d'opération moindres.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170 Merci pour les précisions.

PAR M. LAURENT DUBOIS:

2175 Est-ce que je pourrais ajouter quelques mots? Je crois que le parc ontarien dont j'ai mentionné en tout début utilise le même genre d'éolienne qui sera utilisée dans les Éoliennes de L'Érable.

2180 Autre commentaire, c'est que lors de la présentation Enerfin, au Manoir du lac de Saint-Ferdinand, le représentant de la compagnie Enerfin a donné que sur des revenus de cent dollars (100 \$), vingt-quatre pour cent (24 %) irait à l'exploitation des éoliennes durant la vie des éoliennes. La compagnie canadienne qui exploite les éoliennes, qui installe les éoliennes en Ontario et qui a des éoliennes en France a un coût d'exploitation de vingt et un pour cent (21 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

2185 C'est noté, je vous remercie.

JACQUELINE GIRARD

2190

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter madame Berthe Marcoux. Madame Marcoux n'est pas ici.

2195

Madame Jacqueline Girard.

Bonsoir madame.

PAR Mme JACQUELINE GIRARD:

2200

Bonsoir. Ma question est à propos de L'Étoile de L'Érable. Je voudrais savoir combien d'emplois la compagnie prévoit pour L'Étoile?

PAR LE PRÉSIDENT:

2205

Très bien. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2210

Écoutez, pour l'instant, ce qu'on a de prévu, c'est un emploi principal en tant que relations locales, c'est-à-dire pour faire un peu l'intermédiaire entre différentes agences qui pourraient avoir lieu, différents organismes, différents groupes qui pourraient évoluer, si on veut, autour, profiter si on veut des services offerts par L'Étoile de L'Érable et les activités qui vont être organisées.

2215

Au-delà de ça, c'est certain qu'il va y avoir un besoin d'organisation. Donc quand je parlais un peu plus tôt de groupes qui viendraient visiter, il y aurait aussi un nombre d'emplois.

2220

Mais les activités exactes ne sont pas encore prévues, c'est pas inclus dans les vingt-cinq (25) emplois dont on a parlé un peu plus tôt.

Donc le détail n'est pas déterminé encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225

De quelle envergure en termes d'emplois on peut parler à L'Étoile de L'Érable?

Vous avez mentionné que ce serait pas ouvert à temps plein?

2230 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Oui. Bien écoutez, c'est certain qu'il y a certains services qui vont être partagés avec le bâtiment de contrôle. Quand je parlais un peu plus tôt, il y a les services d'appoint, si on veut, de nettoyage, les services de restauration, des trucs comme ça qui vont pas nécessairement être à temps plein, mais qui vont demander, si on veut, une occupation différente, qui vont être nécessaires pour ça.

Ça va être fait de façon un peu plus ponctuelle, donc c'est pas nécessairement des emplois qui vont être à temps plein, mais plutôt des services qu'on va peut-être aller chercher auprès de la population lorsque le besoin va se présenter.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça serait de la sous-traitance locale en fonction des besoins qui seraient à L'Étoile de L'Érable?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Il y aurait une partie de ça, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2255 **PAR Mme JACQUELINE GIRARD:**

Ma deuxième question: Est-ce que les gens qui vont être embauchés seront des gens qui habitent dans la région?

2260 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Monsieur le Président, c'est certain que les gens qui vont être embauchés pour travailler à Saint-Ferdinand, on a un intérêt particulier à ce qu'ils viennent de la région, ça va permettre une meilleure stabilité. Si c'est quelqu'un de l'étranger, c'est quelqu'un qui va venir de l'extérieur, qui pourrait venir, c'est toujours une possibilité, sauf qu'en ayant quelqu'un de la région, on a quelqu'un qui connaît déjà le milieu, qui aura pas de problème à s'adapter, etc.

Ça fait que pour nous, c'est un intérêt particulier d'avoir quelqu'un qui vient de la place et dans tous les cas, ça permet de favoriser les gens locaux, donc dans le but de bien faire profiter les citoyens de Saint-Ferdinand, de Sainte-Sophie aussi. C'est pas nécessairement quelqu'un de Saint-Ferdinand, mais ça pourrait très bien être quelqu'un de Sainte-Sophie aussi qui vont avoir la priorité sur ces emplois-là, oui.

PAR Mme JACQUELINE GIRARD:

2275 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Je vous remercie.

ROGER MARCOUX

2285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant monsieur Roger Marcoux.

Bonsoir monsieur.

2290

PAR M. ROGER MARCOUX:

Bonsoir. Il a été souvent mentionné, cité en exemple le Parc éolien de Baie-des-Sables comme point de comparaison, pour des questions de bruit, des questions d'apparence.

2295

Je voudrais savoir si les éoliennes qui ont été construites à Baie-des-Sables sont les mêmes, des Enercon E-82, sinon, si c'est pas les mêmes, est-ce qu'elles sont comparables technologiquement?

2300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Talbot, vous aviez une synthèse de suivi, est-ce que vous avez ces informations-là sous la main?

2305 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Je les ai peut-être pas vraiment sous la main. De mémoire, c'est des éoliennes General Electric, GE de un point cinq mégawatt (1,5 MW) qui sont légèrement plus petites.

2310 Mais bon, la technologie est un peu différente, on parlait de "gear box" ou d'engrenage, ce sont des éoliennes qui sont pourvues de ça. Mais globalement, c'est des éoliennes qui sont peut-être légèrement plus bruyantes aussi, justement à cause de ça, les bruits d'engrenage.

Mais pour ce qui est de l'apparence, en gros, ça s'équivaut.

2315

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle, de votre côté, avez-vous des renseignements sur le projet de Parc de Baie-des-Sables?

2320

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Bien, c'est un peu ce qu'on a dit, ce que monsieur Talbot a précisé. Donc oui, c'est en fait des éoliennes d'un point cinq mégawatt (1,5 MW) GE qui sont utilisées là-bas.

2325

Le principal point de différence, c'est évidemment le fait qu'il n'y ait pas de boîte d'engrenage, c'est vraiment ça qui va faire une grosse différence. Je pense que la taille est un petit peu différente aussi, la E-82 est légèrement plus grande. Mais si on veut, le fonctionnement reste le même.

2330

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2335

Monsieur Marcoux.

PAR M. ROGER MARCOUX:

Oui, une deuxième question! Il a été souvent mentionné des inquiétudes au sujet de la projection de glace aux abords des éoliennes.

2340

Je voudrais savoir, je voudrais avoir l'avis du promoteur, est-ce qu'il y a des dangers de projection de glace aux abords des éoliennes et qu'est-ce qui peut être fait pour éviter cela?

2345

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2350

Je voudrais vous présenter juste un petit schéma qui présente le système de protection et peut-être qu'après ça, Marc-Antoine Renaud va pouvoir me corriger s'il y a d'autres informations.

Il y a un système qui a été intégré dans les modèles Enercon E-82, qui va permettre de justement éviter toute projection de glace.

2355

La projection de glace va avoir lieu évidemment à partir du moment où il y a du givre qui va se former sur les pales. Ça se passe dans les températures bien précises, souvent inférieures

2360 à deux degrés Celsius (2 °C). Ça va pas se passer de manière générale lorsque la température est nécessairement très basse, mais ça va être plutôt à des températures légèrement sous zéro, et ça va être à un moment où l'humidité est forte, est élevée, si on veut, dont le taux d'humidité est élevé dans l'air.

2365 Donc à partir du moment où il va y avoir une certaine couche de givre qui va s'installer sur la pale, il va y avoir une vérification du déséquilibre des pales. C'est-à-dire qu'à partir du moment qu'une légère couche de givre va changer radicalement l'aérodynamisme de la pale et ça va faire en sorte que la pale va se mettre à vibrer légèrement. Cette vibration-là, ce déséquilibre-là va être détecté et à partir de ce moment-là, l'éolienne va s'arrêter automatiquement.

2370 Il y a un système de chauffage qui est installé dans les éoliennes, qui va permettre de souffler de l'air chaud à l'intérieur des pales d'éolienne et de cette manière-là, on peut s'assurer que le givre va fondre, et une fois que la glace est fondue, on va redémarrer l'éolienne.

2375 Donc autrement dit, avant même qu'il y ait une surface de glace suffisamment importante pour qu'il puisse y avoir une projection, on arrête déjà l'éolienne pour éviter justement toute projection, pour pas que la glace se forme à un point tel qu'elle puisse être projetée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 Ça représente quelle épaisseur de givre lorsque l'éolienne arrête à ce moment-là?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2385 C'est assez mince. Je vais peut-être laisser monsieur Renaud compléter.

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

En fait, la sensibilité est d'environ à un millimètre (1 mm) d'épaisseur.

2390 En fait, le système est très simple. C'est que dès qu'il y a une accumulation de glace ou dès qu'il y a du verglas sur les pales, ça augmente le poids et là, la charge sur la turbine est différente. Dès qu'il y a une différence au niveau de la charge, la turbine arrête et elle ne va pas repartir, le schéma le montre bien, elle ne va pas repartir tant que la charge ne sera pas rééquilibrée.

2395 Ce qui veut dire que dès que la glace ou le verglas va s'être éliminé. Donc il y a deux (2) façons de le faire. On attend que la température ambiante fait que la glace fond ou, pour accélérer le processus, on utilise le système de soufflerie d'air chaud à l'intérieur des pales, pour justement faire chauffer les pales que la glace tombe.

2400

Et une fois que la charge est rééquilibrée, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de glace sur la pale, là, elle va repartir.

2405 Ce qui fait que le risque de projection est minimal ou presque à zéro, dans le sens que du moment qu'il y a accumulation de glace, la turbine s'arrête automatiquement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2410 Très bien, je vous remercie.

Dans le cas où il y aurait de la projection de glace, une situation où la glace décolle, disons une situation où il y en aurait, jusqu'à quelle distance vous estimez que la glace peut tomber d'une éolienne?

2415 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

On garde toujours un périmètre d'environ deux cent cinquante mètres (250 m). C'est deux cents mètres (200 m), je crois.

2420 C'est plus deux cents mètres (200 m), pardon, pour assurer qu'on soit pas à proximité de l'éolienne. Même, je crois que c'est un peu moins que ça.

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

2425 Moins que ça.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2430 Il faudrait que je vérifie le chiffre exact.

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

2435 En fait, c'est parce que c'est très variable, mais c'est moins que deux cents mètres (200 m). Puis ce qu'on a vu, ça dépend aussi de l'épaisseur de la glace qui a été accumulée.

À un millimètre (1 mm), s'il y a projectile, ça s'effrite, puis il y a rien.

2440 On parle d'un projectile quand il y a vraiment une très bonne accumulation de glace et là, à ce moment-là, le projectile va être parti, mais c'est rarement au-delà de deux cents mètres (200 m), là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445 Ce serait un grand maximum de deux cents mètres (200 m), mais ici, vous avez un système de sécurité par chauffage.

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

2450 Exact. Il faut comprendre qu'elle ne tourne pas quand il y a de la glace.

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme vous expliquiez, à cause du débalancement. Très bien, je vous remercie.

2455 Monsieur Marcoux!

PAR M. ROGER MARCOUX:

2460 Merci beaucoup.

BERTRAND FORTIER

2465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant monsieur Bertrand Fortier.

2470 Bonsoir monsieur.

PAR M. BERTRAND FORTIER:

Bonsoir monsieur le Président, madame.

2475 Ma question est d'ordre technique un peu. On a répondu quand même à quelques questions tout à l'heure au niveau du représentant d'Enercon.

2480 C'est suite à ça, moi aussi j'avais une question, j'ai entendu dire qu'au moins le type d'éolienne Enercon, la compagnie, ça a été bâti et construit, cette éolienne-là, pour être installée à proximité, je sais pas si c'est en Allemagne - c'est juste un éclaircissement à ce renseignement – à près de deux cents mètres (200 m) des résidences habitables, est-ce que c'est vrai?

PAR LE PRÉSIDENT:

2485 Monsieur Yelle ou monsieur Renaud!

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2490 Oui, je vais lui laisser la parole.

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

2495 En fait, le design de l'éolienne a pas été fait en fonction d'une certaine distance au niveau des maisons.

2495 Le chiffre de deux cents mètres (200 m) est souvent cité, parce que jusqu'à récemment, la distance minimale entre un résident et une éolienne, c'était la norme en Allemagne, était de deux cents mètres (200 m).

2500 Et la E-82 d'Enercon, bien, comme c'est une compagnie allemande, bien évidemment, elle va suivre les réglementations en cours.

PAR LE PRÉSIDENT:

2505 Si je comprends, vous dites que la norme a changé maintenant?

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

2510 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et elle est de combien?

2515 **PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:**

On parle de trois cent cinquante mètres (350 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

2520 En Allemagne, c'est trois cent cinquante mètres (350 m).

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

2525 Et encore là, il faut faire attention, parce qu'encore là, on voit beaucoup d'agriculteurs qui ont une éolienne qui est directement dans leur cour à l'arrière, qui est à moins, même de cent (100 m) ou cent vingt-cinq mètres (125 m).

2530 Donc quand une personne, tout dépend aussi, il y a des façons de se sortir de ça, dans le sens où si effectivement, la preuve est faite qu'il n'y a pas de risque à moins de deux cents mètres (200 m), maintenant, c'est à moins de trois cent cinquante mètres (350 m), bien là, à ce moment-là, on peut diminuer la distance.

2535 Un peu comme au niveau des niveaux sonores, c'est une décision plus politique que technique à ce moment-là, au niveau de la distance minimale.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Fortier.

PAR M. BERTRAND FORTIER:

2545 Merci. Juste une deuxième question!

2550 Considérant l'implantation en milieu forestier puis le relief du terrain du parc éolien, est-ce que je pourrais dire qu'à partir des chemins publics qui font partie du parc éolien, on ne verra pas l'emprise ou la base de l'éolienne, peut-être sur une hauteur environ dix (10 m) à quinze mètres (15 m) par exemple, à cause du relief, puis c'est dans un milieu forestier, est-ce que c'est vrai?

PAR LE PRÉSIDENT:

2555 Donc j'imagine que lorsque vous examinez le couvert environnant des éoliennes, notamment forestier, vous avez aussi fait une estimation de la hauteur des arbres?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2560 Oui, en effet. Je sais que ça a été fait pour certaines évaluations.

Je vais juste demander un petit moment pour avoir l'information.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2565 Je peux peut-être ajouter! La hauteur des arbres a été tenue compte entre autres pour l'aspect visuel lors des inventaires de terrains qui ont été faits par l'équipe d'architectes de paysage, donc pour s'assurer, parce que certains secteurs, tout le réseau routier a été couvert, et certains secteurs tenant compte de la topographie ou du couvert végétal, il y a un écran qui est en place, qui fait en sorte que les éoliennes ne seront pas visibles.

2570

Donc à ce moment-là, l'architecte de paysage, ce qu'il a fait, c'est qu'il a déterminé des corridors d'observation ou aires visuelles restreintes, pour exclure les analyses visuelles plus poussées.

2575

Donc ça, ça a été fait. Règle générale, quand monsieur parle plus particulièrement des plaquettes, si vous voulez, d'installation de l'éolienne comme telle, généralement, elles ne sont pas visibles parce qu'elles sont à des niveaux plus élevés, et de un, et souvent il y a couvert végétal, parce qu'on est dans un secteur relativement fermé.

2580

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Madame Bigué.

PAR LA COMMISSAIRE:

2585

C'est une question au ministère des Ressources naturelles. Dans votre Guide sur l'harmonisation paysagère, vous demandez de protéger certaines lignes de crêtes, c'est-à-dire de limites qui marquent les unités paysagères, c'est ce qui est marqué textuellement:

2590

"Les éléments déterminant pour la compréhension géomorphologique ou géographique du territoire, ou les éléments qui sont fortement et fréquemment perçus.

"S'ils ne peuvent être protégés, ces éléments peuvent être mis en valeur de façon harmonieuse."

2595

Est-ce que vous considérez que le promoteur, dans son étude d'impact qu'il nous a présentée, rencontre ces critères?

PAR M. RICHARD POIRIER:

2600

Au niveau du Guide sur les paysages du ministère des Ressources naturelles, c'est à titre indicatif, je veux dire, on le propose au promoteur, il y a aucune obligation de l'appliquer.

2605

Et comme c'est sur des terres privées, le ministère n'a pas eu à analyser comme telle l'évaluation au niveau des paysages.

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

2610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur certaines simulations, on voit que la base des éoliennes, il y a de la peinture verte, c'est pourquoi?

2615 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Oui, bien, écoutez, c'est de la peinture verte parce qu'on est dans un milieu évidemment boisé, donc ça permet de mieux fondre la base de l'éolienne avec le couvert boisé. Parce qu'on se retrouve dans un couvert boisé, c'est de la même couleur, ça permet une meilleure adaptation dans le paysage.

2620

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est propre à votre projet ou, à votre connaissance, d'autres promoteurs ont fait la même chose au Québec?

2625

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

C'est propre à Enercon, oui.

2630

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté de monsieur Talbot, à votre connaissance, est-ce qu'il y a d'autres projets, à votre connaissance, ou d'autres parcs éoliens qui peignent la base comme ici, on parle de peinture verte qui est à la base des éoliennes, je sais pas si vous avez vu des figures?

2635

PAR M. DENIS TALBOT:

Non. À ma connaissance, pour les projets existants, ce n'est pas le cas. La couleur est uniforme.

2640

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2645

PAR M. BERTRAND FORTIER:

Merci beaucoup.

GERVAIS MARCOUX

2650

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gervais Marcoux.

2655

Bonsoir monsieur.

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

2660

Bonjour. Moi, la première question, c'est sur le dézonage agricole. La deuxième, sur la protection de l'environnement.

2665

Sachant que le projet Enerfin prévoit déboiser soixante-trois hectares (63 ha) afin de faire des chemins d'accès et des surfaces d'installation pour mettre en place cinquante (50) éoliennes, si mon information est exacte, cela représente trente-cinq kilomètres (35 km) de chemins sans compter les surfaces d'installation dans des montagnes choisies pour leur hauteur et leur exposition au vent.

2670

On doit donc penser qu'on aura trente-cinq kilomètres (35 km) de nouveaux corridors de vent dans notre région.

2675

Comme les chemins ont deux (2) côtés, il faut donc conclure qu'il y aura aussi soixante-dix (70 km) nouveaux kilomètres de fossés dans nos montagnes. Tous ces corridors ajoutent autant d'occasions de chablis et autant de couloirs d'érosion dans les chemins versants du lac et de nos rivières.

2680

La première question, c'est sur quoi s'appuie la Commission de protection du territoire agricole pour soustraire pendant au moins vingt (20) ans soixante-trois hectares (63 ha) de forêt privée en autorisant un tel déboisement, car on sait qu'il est presque impossible de dézoner un terrain de cent par cent (100 pi X 100 pi) pour y installer une famille qui apportera à la vie économique et la vie sociale de notre milieu?

PAR LE PRÉSIDENT:

2685

Nous avons pas de représentant du ministère de l'Agriculture à la table des intervenants. Par contre, nous avons un contact écrit avec eux; nous pourrions poser la question par écrit au ministère, qui pourra nous dire un peu c'est quoi la procédure.

Mais pour l'instant, on peut la diriger au promoteur.

2690 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Juste un début d'information. Quand on parle de trente-cinq kilomètres (35 km) de chemins, il y a déjà onze kilomètres (11 km) de ces chemins-là qui sont existants, donc on parle de onze kilomètres (11 km) qui sont déjà potentiellement possibles où on peut retrouver du chablis.

Donc on rajoute vingt-six kilomètres (26 km), si on veut.

2700 Et par la suite, bien, c'est une décision de la CPTAQ. On a fait la demande à la CPTAQ, on n'a pas encore de réponse à ce niveau-là.

Donc je peux pas me prononcer. C'est une demande qui a été faite, mais qui n'a pas été accordée pour l'instant. C'est encore en analyse.

2705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est quoi la terminologie exacte, c'est une demande d'exclusion?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2710 C'est une demande d'utilisation des terres non agricoles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2715 C'est ça, à des fins non agricoles.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Oui, à une utilisation autre que l'agriculture, voilà.

2720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2725 Mais on pourra adresser votre question par écrit au ministère de l'Agriculture qui pourra nous en dire plus. Nous l'avons prise en transcription, ça fait qu'on va pouvoir leur acheminer. Et on obtiendra une réponse par écrit que nous mettrons sur notre site.

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

2730 Il y a personne pour la question de la Commission de protection agricole ici?

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, c'est ça. Le contact est par écrit.

2735 **PAR M. GERVAIS MARCOUX:**

OK. Ma deuxième question, c'est comment expliquer que le ministère de l'Environnement autorise si facilement la mise en place de soixante-dix kilomètres (70 km) de fossés en pleine montagne alors qu'il exprime sa grande inquiétude de voir l'eau se dégrader, mettant en preuve la situation des cyanobactéries et demande aux citoyens d'agir de façon responsable pour la protection de l'eau?

PAR LE PRÉSIDENT:

2745 Il faut convenir qu'il y a quand même beaucoup de commentaires dans votre question. Mais je vais demander quand même à monsieur Talbot de répondre à la question de façon la plus objective possible.

2750 Vous avez mis quand même au moins trois (3) jugements de valeur à l'intérieur de votre question.

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

2755 Pour que ça vaille la peine.

PAR M. DENIS TALBOT:

2760 C'est certain que le promoteur propose des façons de faire. Quand il y a, bon, des réalisations de chemins d'accès, il propose des façons de faire, il doit se baser sur des manières de faire dans les règles de l'art, comme le Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier, qui suppose qu'il y a des moyens qui sont pris pour limiter l'érosion.

2765 Ces moyens-là, c'est quand même des moyens qui sont éprouvés. C'est pas parce que, je veux dire, que ce projet-là est meilleur qu'un autre, mais à ce niveau-là, ce sont des techniques qui ont déjà été utilisées dans d'autres projets, les mêmes techniques, puis on a fait des vérifications, puis effectivement, ce sont des techniques qui se révèlent efficaces.

2770 C'est des techniques qui sont utilisées également par les producteurs forestiers, puis on a fait des vérifications dans les parcs éoliens en opération, dans les milieux montagneux, puis effectivement, avec les bassins de dérivation puis ce genre de chose là, ça s'avère efficace en ce qui a trait à l'érosion du matériel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775 Et ça tient compte des pentes qui pourraient être relativement fortes?

PAR M. DENIS TALBOT:

2780 Oui, effectivement. Tout ça est pris en considération. Il peut y avoir davantage de fossés de dérivation ou de fossés d'accumulation des sédiments, en fonction des pentes, entre autres, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Marcoux, ça vous va?

PAR M. GERVAIS MARCOUX:

2790 C'est beau, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2795 Je vous remercie.

BRUNO VÉZINA

2800

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle maintenant monsieur Benoît Lajeunesse. Monsieur Lajeunesse n'est pas ici.

2805 Madame Marianne Baril.

Monsieur Bruno Vézina.

Monsieur Vézina, bonsoir.

2810

PAR M. BRUNO VÉZINA:

Bonsoir monsieur Germain, madame Bigué, bonsoir.

2815 La municipalité d'Irlande a une réglementation en vigueur encadrant l'implantation d'éoliennes sur son territoire, depuis novembre 2007, Règlements numéro 434 et 435.

2820 À cet égard, ce projet soulève chez nous une problématique importante en ce qui a trait à la protection d'une prise d'eau municipale située à proximité du projet. En effet, l'implantation de trois (3) éoliennes, numéros 39, 40 et 41, va à l'encontre de l'article 7.15.1 du règlement énumérant les normes de distances séparatrices relatives à l'implantation d'éoliennes, car celles-ci se retrouvent à proximité ou à l'intérieur de l'aire de captage du puits identifié au présent règlement.

2825 À la lumière de ces informations disponibles, il appert que ces trois (3) éoliennes sont donc en infraction avec notre réglementation qui stipule qu'aucune éolienne ne peut s'implanter à moins de treize (13) fois sa hauteur à partir d'une prise d'eau municipale.

2830 En conséquence, nous espérons – peut-on, parce que c'est la question, écoutez, j'allais faire un commentaire, je vais l'éliminer!

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez à votre question.

2835

PAR M. BRUNO VÉZINA:

Ça vous fait plaisir, je crois!

2840 En conséquence, comment le promoteur entend-il gérer les préoccupations de la municipalité d'Irlande à l'égard de l'implantation des éoliennes 39, 40 et 41, en lien avec la prise d'eau municipale qui est située à l'intérieur de l'aire de captage?

PAR LE PRÉSIDENT:

2845

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2850 Monsieur le Président, en effet, la municipalité d'Irlande a envoyé une mise en demeure à Éoliennes de L'Érable à ce sujet-là, à propos de laquelle on a fait une demande d'avis juridique évidemment.

On a envoyé une réponse récemment, la semaine dernière, à ce sujet-là.

2855

La première chose que je voudrais dire, c'est qu'on est très sensible quand même à, comment dire, la protection de la qualité et de la quantité des eaux, donc des prises d'eau potable dans l'ensemble des citoyens, qu'ils soient dans le territoire de la MRC ou à l'extérieur.

2860 Donc dans un premier temps, on ne croit pas aussi qu'il va y avoir un quelconque effet sur, comment dire, sur la qualité des eaux, la quantité des eaux de cette prise d'eau municipale là.

2865 En ce qui concerne un règlement auquel monsieur faisait appel, il faut dire que c'est un règlement qui s'appliquait – je suis malheureusement pas avocat, je peux pas aller dans tous les détails – mais la prise d'eau municipale est une prise d'eau de Saint-Ferdinand, de la municipalité de Saint-Ferdinand.

2870 Donc c'est pas une prise d'eau pour laquelle la municipalité d'Irlande peut utiliser le Règlement 26, pour avoir une autorité à l'extérieur de son territoire.

Donc à ce niveau-là, on n'entre pas en conflit avec la réglementation de la municipalité d'Irlande.

2875 Par contre, on va quand même faire, je crois qu'on avait parlé, au niveau du ministère de l'Environnement, d'avoir une étude sur la possibilité, l'hypothèse si on veut, qu'il y ait un danger quelconque au niveau de la prise d'eau, autant cette prise d'eau qui est située sur le territoire d'Irlande, autant celles qui sont municipales, donc on va s'assurer justement qu'il y aura pas de danger.

2880 Par contre, l'avis premier d'un hydrogéologue sur ce cas-là était qu'il y avait aucun problème, et on pourra toujours entrer en contact avec lui, si vous trouvez pertinent, qu'il s'exprime un peu davantage sur le cas particulier.

2885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Vézina, est-ce exact, le puits que vous nous mentionnez, municipal, c'est un puits qui est sur le territoire de Saint-Ferdinand?

2890 **PAR M. BRUNO VÉZINA:**

Non, le puits est situé dans la municipalité d'Irlande. En fait, c'est qu'on dessert une municipalité voisine qui est Saint-Ferdinand en l'occurrence.

2895 Et monsieur Yelle faisait allusion à un article de la loi, en fait c'est la Loi sur les compétences municipales qui, à la section 2 de la loi, mentionne qu'une municipalité peut exercer sa compétence en matière d'eau potable à l'extérieur de son territoire.

2900 Et contrairement à ce qu'il dit, la loi ne dit pas que, comme la municipalité, vous savez, souvent, bon, à la municipalité, on a quand même des droits, des obligations, entre autres l'obligation, c'est d'agir en bon père de famille. Je considère que le puits municipal d'Irlande qui dessert la municipalité de Saint-Ferdinand, à cet égard-là, s'il faut agir en bon père de famille, bien, il faut protéger la source d'eau potable, même si elle alimente mes voisins.

2905 J'avais une sous-question. On parlait qu'il y avait aucun problème, est-ce que monsieur Yelle peut m'expliquer à partir de quelle étude, quel hydrogramme ou quelle étude précisément on fait pour dire qu'il peut y avoir aucun problème alors que bon, on est quand même situé dans des rivières qu'on appelle torrentielles, donc facilement des sols qui peuvent être facilement contaminés, dû à la vitesse de l'écoulement de l'eau?

2910

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

2915 Oui en effet, écoutez, comme je disais, je parlais qu'on a une certaine sensibilité à ce point-là, on veut s'assurer, en tant que bon citoyen corporatif, que la qualité des eaux ne va pas être endommagée. Donc à ce niveau-là, il n'y a pas d'inquiétude à y avoir sur notre volonté.

2920 Donc il faut quand même rappeler que le puits, la prise d'eau municipale est située entre un point cinq (1,5 km) et deux kilomètres (2 km) des éoliennes 39, 40 et 41, et je vais peut-être demander à monsieur Demers de faire une présentation sur de quelle manière est-ce que l'eau pourrait être impactée par les éoliennes ou pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2925 Possiblement adaptée au cas spécifique, là.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2930 Ce que je peux rajouter tout simplement là-dedans, je veux pas reprendre la présentation qui a été faite sur le sujet.

2935 Mais l'avis, c'est pas une étude hydrogéologique de base, exercé puis qui a été fait sur le milieu, ce qui a été fait, c'est que l'hydrogéologue a considéré les distances des éoliennes versus la prise d'eau, il a considéré aussi le type de travaux qui étaient effectués sur ces éoliennes-là et sur leurs chemins d'accès versus les risques au niveau d'affecter la quantité ou la qualité de l'eau, et il a tenu compte aussi de la géologie à l'échelle régionale, selon les données qui sont déjà disponibles dans les agences gouvernementales.

2940 Et comme monsieur Yelle disait, il y a eu une exigence de la part du ministère de l'Environnement qui devra être comblée, c'est l'étude hydrogéologique beaucoup plus complète qui va permettre de s'assurer que oui ou non, on a des risques de problèmes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2945 Monsieur Talbot, pouvez-vous confirmer, vous avez demandé une étude hydrogéologique complémentaire?

PAR M. DENIS TALBOT:

2950 Oui monsieur le Président. Madame Barrette a évoqué ce sujet-là hier, je pourrais lui demander d'en reparler.

PAR Mme ÉVELYNE BARRETTE:

2955 Donc, comme on a demandé hier soir au promoteur, on a demandé une étude afin qu'il caractérise les puits qui vont être à risque lors de la construction. Donc ça nécessite une évaluation hydrogéologique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2960 Et y compris ce puits dont il est question?

PAR Mme ÉVELYNE BARRETTE:

2965 Le promoteur a ouvert la porte à aller un peu plus loin que ce qui était présent dans la zone d'étude, donc effectivement, on va s'attendre à avoir les informations sur les prises d'eau potable de la municipalité d'Irlande.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Vézina.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

2975 Question complémentaire?

PAR LE PRÉSIDENT:

2980 Allez-y.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

2985 En fait, on parlait de caractérisation au niveau de l'hydrologie, ce qu'il faut bien
comprendre, c'est qu'on est dans un roc qui est fracturé. Quand tu es dans un roc fracturé, en
fait ce qu'on appelle un milieu anisotrope, donc qui réagit non pas d'une façon régulière, mais
plutôt un écoulement dans toutes les directions, et dans ce sens-là, je pense que, en tout cas à
ma connaissance, au niveau de l'hydrologie, ce type d'inventaire là n'a pas été fait, mais pas du
tout.

2990

Et moi, ce que j'ai compris, c'est que les inventaires se faisaient, les études doivent se
faire avant le projet et non pas après et non pas pendant la construction. C'est ce que je
comprends, moi, du Bureau d'audiences publiques, sans ça, on serait pas ici, là.

2995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce que je comprends également. Les études sont exigibles dans le cadre de
l'analyse environnementale du projet par le ministère.

3000 **PAR M. BRUNO VÉZINA:**

Ça fait qu'on comprend qu'à ce jour, il y en a pratiquement pas eu. C'est ce que je
comprends et c'est ce que vous comprenez aussi?

3005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce qu'on comprend.

3010 **PAR M. BRUNO VÉZINA:**

Dans un autre ordre d'idées, ma deuxième question! Est-ce que le promoteur a donné
des mandats à des individus, des entreprises ou des organismes, afin de voir à cerner, identifier
ou proposer des stratégies à l'égard de la forte opposition au projet?

3015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle.

3020 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Écoutez, on travaille avec une firme de communication avec laquelle le but toujours était
évidemment, une firme de communication, c'est pour bien communiquer, donc en fonction de tout
ce qui peut se passer sur le terrain, en fonction de ce qu'on avait toujours comme poulx durant

3025 les périodes de consultation, le résultat global de leurs recommandations, ça a toujours été de maximiser les méthodes d'information au niveau du projet.

Donc oui, il y avait des consultations à ce niveau-là qui étaient faites.

PAR LE PRÉSIDENT:

3030

Donc dans le sens de la question de monsieur Vézina, ce serait uniquement une firme de communication qui a été engagée?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3035

Oui. C'est celle avec qui on travaille depuis un certain temps, là, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040

Monsieur Vézina, voulez-vous avoir des précisions?

PAR M. BRUNO VÉZINA:

3045

Oui, bien, en fait, est-ce qu'il y a eu des ententes avec l'Union des producteurs agricoles pour certaines négociations en bloc au niveau des terrains, au niveau de l'approche?

Avez-vous engagé des lobbyistes autres que la firme Absolu?

3050

Est-ce qu'il y a des firmes qui ont été engagées pour contacter la MRC, pour les aider à préparer la réglementation qui encadre l'implantation des éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT:

3055

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3060

La compagnie Éoliennes de L'Érable n'était pas encore formée, n'était pas encore sur le terrain au moment où le Règlement de contrôle intérimaire a été créé. Donc à ce moment-là, c'est certain qu'on n'avait pas d'action aucune.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

3065

Est-ce que je comprends qu'il manque ici un promoteur qui devrait être ici puis répondre à nos questions, qui est Geilectric ou quelque chose du genre? Geilectric?

PAR LE PRÉSIDENT:

De quoi vous parlez, monsieur?

3070

PAR M. BRUNO VÉZINA:

Je parle de l'entreprise, comment vous l'appellez, Geilectric?

3075

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est quelle entreprise, ça, monsieur Yelle?

3080

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Geilectric, c'est l'entreprise à partir de laquelle on a acheté le projet. Mais non, elle n'a pas sa raison d'être ici, dans le sens qu'on développe le projet depuis le moment qu'on a acheté. Donc on en assume aussi l'ensemble de l'étendue.

3085

PAR M. BRUNO VÉZINA:

Je pourrais préciser ma question?

3090

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, précisez-la.

3095

PAR M. BRUNO VÉZINA:

En fait, c'est qu'avant qu'Enerfin, les Éoliennes de L'Érable achètent finalement le projet de l'entreprise précédente qui est Geilectric; à ma connaissance, Geilectric a rencontré des gens de la MRC pour les aider à préparer une réglementation au niveau des éoliennes.

3100

Est-ce qu'on pourrait avoir, du côté de la MRC, les noms des gens qui ont été rencontrés pour les aider à préparer ces projets-là éoliens?

3105

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors du côté de la MRC!

PAR M. BRUNO VÉZINA:

Avec les noms s'il vous plaît et les dates.

3110 **PAR M. CARL PLANTE:**

Oui. Alors pour l'élaboration du Règlement de contrôle intérimaire, la MRC, on a demandé le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, celui de la MRC des Basques, celui de la MRC de la Haute-Gaspésie, celui de la MRC du Roussillon et d'autres projets qui étaient en cours, comme je crois la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC de La Mitis, la MRC de Matane également.

3115
Donc pour l'élaboration du RCI, nous nous sommes basés seulement sur les RCI qui étaient déjà existants ailleurs au Québec.

3120
Et à partir des modèles qui ont été élaborés ailleurs au Québec, nous avons modelé le règlement selon les besoins de notre territoire. C'est-à-dire par exemple, il y avait pas de disposition qui protégeait les érablières dans les autres RCI du Québec à cette époque-là. Il y avait pas, à ma connaissance, en tout cas de mémoire, de RCI qui obligeait l'enfouissement total des fils dans tout le projet, et d'autres mesures comme ça que la MRC a adoptées.

3125
Mais jamais on a contacté Geielectric pour élaborer notre RCI.

PAR M. BRUNO VÉZINA:

3130
Ça fait que je comprends qu'il y a pas eu aucune rencontre, c'est ce que vous me dites?

PAR M. CARL PLANTE:

3135
Geielectric sont déjà venus à la MRC pour savoir qu'est-ce qu'on avait, mais ils nous ont jamais demandé d'adopter de règlement selon leur modèle, pas du tout.

3140
Si je peux apporter une autre précision! Après que nous ayons adopté le règlement de la MRC, on a eu plusieurs appels de d'autres municipalités, de d'autres MRC, notamment des gens de la municipalité d'Irlande, de Sainte-Hélène-de-Chester, de Saint-Fortunat et Saint-Jean-de-Brébeuf et ailleurs, même des gens de Bellechasse qui nous ont demandé notre modèle de règlement qui, par la suite, a fait école, si je puis dire.

3145
Il y a plusieurs de nos dispositions qu'on avait adoptées qui ont été adoptées dans d'autres RCI au Québec.

En fait, je sais pas si je répons à la question?

PAR LE PRÉSIDENT:

3150
C'est ça. Vous confirmez qu'il y a pas eu, vous avez pas fait appel à l'ancien promoteur pour construire votre RCI, c'est ce qu'on comprend.

PAR M. CARL PLANTE:

3155 Non. Parallèlement à ça toutefois, si je peux peut-être apporter un complément, quand on élabore un règlement de contrôle intérimaire qui touche la zone agricole, il y a une entité à la MRC qu'on appelle le Comité consultatif agricole qui est constituée de deux (2) maires, un citoyen et trois (3) représentants du monde agricole, donc de l'UPA.

3160 Donc le Comité consultatif agricole est constamment consulté sur tous les projets de règlements des municipalités, puis également des projets qui concernent la zone agricole à l'échelle de la MRC. Ça peut être des demandes d'exclusion de la zone ou d'autres projets, par exemple Pipeline Saint-Laurent, des projets de déboisement de la canneberge, n'importe quoi, peu importe.

3165 Donc ça, cette entité-là, ce comité-là a été consulté évidemment pour l'élaboration du Règlement de contrôle intérimaire, et de mémoire, on a également soumis le projet à l'Union des producteurs agricoles pour valider, si on peut dire, qu'est-ce que l'Union en pensait. Voilà.

3170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Monsieur Vézina, ça vous va?

3175

PAR M. BRUNO VÉZINA:

Oui. Vous comprendrez que j'ai d'autres questions, je vais aller me réinscrire, merci.

3180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

3185

YVON BOURQUE

PAR LE PRÉSIDENT:

3190 Donc j'invite maintenant monsieur Yvon Bourque.

Bonsoir monsieur.

PAR M. YVON BOURQUE:

3195

Bonsoir à vous. Moi, ma première question, elle va porter surtout – moi, à cause de l'information qu'on a eue au tout début de ça, on s'est aperçu qu'il y avait un gros manque d'information, c'est que moi, j'aimerais avoir un peu l'historique des contrats avec les propriétaires qui impliquaient, comme on disait tout à l'heure, la compagnie Geilectric.

3200

J'aimerais avoir de l'information un peu, comment ça s'est fait un peu, ça? Je veux dire que les propriétaires qui étaient avec la compagnie Geilectric, puis qui ont passé, eux autres, avec la compagnie Enerfin, j'aimerais avoir des détails là-dessus, moi.

3205

Comment ça s'est fait, ça? Est-ce qu'ils ont marché sur la même réglementation de la compagnie Geilectric, parce qu'on sait que Geilectric a pas la même réglementation que la compagnie Enerfin.

PAR LE PRÉSIDENT:

3210

Donc le passage des contrats. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3215

Écoutez, au moment où on a fait, si on veut, l'acquisition du projet, il y avait soixante-quatorze (74) contrats qui étaient signés avec Geilectric. Par la suite, on en a signé douze (12) de plus depuis.

3220

La manière que la passation, si on veut, s'est faite, c'est-à-dire qu'il y a une clause à l'intérieur du contrat qui fait qu'à partir du moment où quelqu'un cède, si on veut, sa propriété, c'est-à-dire ou bien le propriétaire va vendre sa terre à un nouvel acheteur, à partir du moment ou bien si le projet est vendu à une nouvelle compagnie, à partir de ce moment-là, l'ensemble des clauses qui étaient déjà signées vont passer à la nouvelle personne, au nouvel acquéreur.

3225

Donc il y a aucun changement au niveau des réglementations ou quoi que ce soit.

Ce que l'ancien promoteur avait signé a été aussi totalement respecté par Enerfin.

PAR LE PRÉSIDENT:

3230

C'était quelle date, ça, l'acquisition était quelle date déjà?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3235

C'est en 2008, suite à l'appel d'offres, en août 2008.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bourque.

3240

PAR M. YVON BOURQUE:

Mais est-ce que ces nouveaux contrats là, les anciens propriétaires avaient-ils été avisés, eux autres, qu'ils changeaient en réalité de compagnie?

3245

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Oui évidemment. On a contacté les propriétaires.

3250

PAR M. YVON BOURQUE:

Est-ce que vous leur avez fait signer d'autres contrats avec vous?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3255

C'est le même contrat qui était signé à l'avance.

PAR M. YVON BOURQUE:

3260

J'en doute un petit peu que ce soit le même contrat, on parle de deux (2) compagnies différentes, avec trois (3) années de différence. Ça fait que je doute un petit peu qu'à un moment donné, que ce soit les mêmes contrats.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265

Nous avons la réponse claire, on nous dit que la transaction comprenait l'achat des contrats. C'est ce qu'on comprend, monsieur Yelle?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3270

Excusez-moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

3275

Ce que vous nous avez expliqué, c'est que l'acquisition du projet éolien comprenait l'acquisition des contrats signés en bonne et due forme?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3280 Exactement. L'ensemble des réglementations qui étaient signées, le contenu des contrats est le même.

PAR LE PRÉSIDENT:

3285 Donc il y a pas eu de nouvelles signatures de contrats; les contrats déjà signés sont restés tels quels?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3290 Voilà.

PAR LA COMMISSAIRE:

3295 C'est les mêmes conditions?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

C'est exactement les mêmes conditions.

3300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce qu'on nous dit, monsieur Bourque.

PAR M. YVON BOURQUE:

3305 Mais ils ont été avisés?

PAR LE PRÉSIDENT:

3310 Ils ont été avisés, c'est ça qu'on nous a dit.

PAR M. YVON BOURQUE:

3315 OK. Bon, ma deuxième question, moi, ça va porter, parce que moi, je suis à proximité de ce parc d'éoliennes là. De chez nous, je vais en voir peut-être vingt-huit (28), si vous voulez, je suis résident de Sainte-Sophie, je suis la dernière terre de Sainte-Sophie.

Moi, j'ai présentement, moi, à ma gauche, chez nous, j'ai des éoliennes, puis là, tout à l'heure, on parlait, je pense après-midi, qu'on pouvait peut-être se référer à des numéros de lots,

3320 parce que moi, j'ai deux (2) éoliennes probablement sur la carte que vous nous avez présentée, moi, je vois un peu, mettons, les éoliennes en question, c'est les éoliennes 27 et 10, je crois.

PAR LE PRÉSIDENT:

3325 Les 27 et 10 seraient les plus près de votre résidence?

PAR M. YVON BOURQUE:

3330 Bien regardez, oui, mais pour arriver à ma question, j'aimerais savoir si elles sont sur les lots 1102-1103?

Parce que c'est des lots qui sont pas terriblement larges, puis la carte ne détaille pas en réalité, parce qu'en réalité, je veux savoir de quoi, la question, à qui la poser?

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3340 Je comprends pas bien le sens de la question.

PAR M. YVON BOURQUE:

3345 Regardez, c'est parce que votre carte, comme on avait mentionné après-midi, à un moment donné monsieur Charland disait à un moment donné des numéros de lots, parce que là, à peu près dans un quart de pouce ($\frac{1}{4}$ po), vous regroupez à peu près trois (3) lots à peu près de cinq (5) arpents de large! Parce qu'ils sont juste à la limite, parce que ça va changer beaucoup, moi, ma question.

3350 Parce que s'ils sont vraiment pas sur les lots 1103 ou 1104, en réalité, moi, ma question, je la pose plus!

PAR LE PRÉSIDENT:

3355 Vous savez pas exactement par rapport à votre résidence, à quelques dizaines de mètres près, où sont situées les éoliennes, c'est ça?

PAR M. YVON BOURQUE:

3360 Bien, si vous me dites, en réalité, est-ce qu'on peut nommer des noms pour que ça aille encore plus vite?

Regardez, on va se situer plus vite!

3365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on peut confirmer des lots?

3370 **PAR M. YVON BOURQUE:**

Bon, regarde bien! Ces lots-là, présentement, appartiennent à monsieur Roger Marcoux.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3375 Excusez-moi?

PAR M. YVON BOURQUE:

3380 Les lots que je veux démontrer, ce sont sur les lots de monsieur Roger Marcoux. Je sais pas s'il y a un nom de compagnie ou un nom de son garçon, je sais pas trop quoi, mais c'est supposément être lui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3385 Et ça serait sur quels lots, les fameuses éoliennes?

PAR M. YVON BOURQUE:

3390 Bien regardez, j'ai le plan, moi, de la MRC ici, puis il y a tous les lots. C'est parce que moi, ma question va se poser par après.

Parce qu'au niveau de lots, il y a une question très grave à poser là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

3395 Donc peut-on savoir sur quels lots sont situées les éoliennes AG 10 et AG 27?

PAR M. YVON BOURQUE:

3400 Bon, est-ce qu'on parle de l'éolienne 10 et 27?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3405 On va essayer de faire la vérification, monsieur le Président.

C'est sur le lot 1102-P.

PAR M. YVON BOURQUE:

3410 Bon OK, c'est correct, ça a l'air à être pas mal dans le même coin.

Bon, regardez, ma seconde question, moi, à un moment donné, j'aimerais, au niveau
environnemental, parce que sur ce lot-là, il y a quelque chose de spécial un petit peu, puis
j'aimerais savoir, surtout de la part de monsieur Demers, quand ils ont fait leur étude d'impact,
3415 j'aimerais qu'il me décrive qu'est-ce que c'est qu'il peut y avoir de spécial sur ce lot-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

3420 Sur quel point de vue?

PAR M. YVON BOURQUE:

Pardon?

3425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au niveau de l'approvisionnement en eau? Qu'est-ce qu'il y a de spécial, mais ça peut
être...

3430 **PAR M. YVON BOURQUE:**

Non, mais c'est parce que, regardez bien ça! Moi, qu'est-ce que c'est qui m'emmène à
dire ça, c'est que si je prends le rapport de SNC-Lavalin, je lirai pas tout le paragraphe, ça, c'est
dans "Avis", dans le numéro de dossier 605576, OK! Et je vais lire la partie à un moment donné
3435 qui peut nous intéresser en particulier, et je cite:

"Pour la préparation de ce document, SNC-Lavalin a suivi une méthodologie des
procédures et a pris des précautions appropriées en se basant sur ses compétences
professionnelles en matière et avec la précaution qui s'impose. Cependant, l'exactitude de ces
3440 estimations ne peut être garantie. À moins d'indication contraire expresse, SNC-Lavalin n'a pas
contre-vérifié les hypothèses, données et renseignements en provenance de d'autres sources
(dont le client, les autres consultants, laboratoires d'essai, fournisseurs d'équipements) et sur
lesquelles est fondée son opinion. SNC-Lavalin n'en assume nullement l'exactitude et décline
toute responsabilité à leur égard."

3445 Ça fait que moi, si à un moment donné, je reviens à ma question, sur ce lot-là, s'il est
capable de me dire l'affaire réellement qui est spéciale, moi, à un moment donné, disons que ma
curiosité va être satisfaite.

Moi, je veux savoir qu'est-ce que c'est qu'il y a de spécial sur ce lot-là.

3450

PAR LE PRÉSIDENT:

Je suis pas certain de comprendre la question. Monsieur Yelle.

3455

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Je comprends pas exactement c'est quoi la question.

PAR M. YVON BOURQUE:

3460

Regardez, vous avez dit à plusieurs occasions...

PAR LE PRÉSIDENT:

3465

Je pense que monsieur Demers pourrait apporter un élément de réponse?

PAR M. ROBERT DEMERS:

3470

Pour le truc spécial qu'il peut y avoir sur le lot en question, je suis embêté, il faudrait que je vérifie qu'est-ce qu'on a comme données.

Mais par contre, je vais vous parler de l'avis qui est présenté au tout début des rapports. C'est des avis qui proviennent de notre service juridique, c'est des limitations de responsabilité.

3475

Vous comprendrez très bien que SNC, ce qu'il veut faire par cet avis-là, c'est d'éviter que les rapports ou les données contenues dans un rapport servent à d'autres fins et par des personnes qui ne sont pas autorisées, qu'on ne contrôle pas la divulgation. Et de un.

3480

Et de deux, vous comprendrez aussi qu'une étude d'impact de ce genre, elle ne peut pas être faite avec un niveau de détail au pouce près ou au pied près. Donc dans ce sens-là, on ne peut pas garantir hors de tout doute que tous les éléments du milieu sont nécessairement présents et décrits dans la zone d'étude.

3485

Notre étude d'impact est basée sur des données disponibles, et de un. Elles sont basées sur de nombreux inventaires de terrains et de visites de terrains, et vous comprendrez très bien que j'ai pas quelqu'un qui a marché le terrain sur une centaine de kilomètres carrés.

PAR LE PRÉSIDENT:

3490

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Bourque, pour la question de l'aspect spécial du terrain, c'est quoi au juste, parce que là, on n'est pas capable de poser une question. C'est quoi le sens de ça?

3495 **PAR M. YVON BOURQUE:**

C'est parce que quand ils disent qu'ils ont fait toutes les études appropriées, mettons, au niveau des sols, au niveau de l'eau, au niveau de ça, parce que moi, mon affaire que j'ai présentement, c'est une affaire majeure.

3500

PAR LE PRÉSIDENT:

Quelle est votre préoccupation?

3505 **PAR M. YVON BOURQUE:**

Regardez, la préoccupation, c'est que quelques, je vous dirais, quelques mille pieds en bas de ça, il y a une mégaporcherie qui est là. Puis toute l'eau qui alimente en réalité cette porcherie part exactement de ce terrain-là en question.

3510

Il y a présentement, je crois, c'est deux (2) ou trois (3) lacs, parce que l'eau, en réalité, pour alimenter cette porcherie-là, elle vient en surface dans un fossé qui tombe dans un puits de surface. Là, au moment, elle est acheminée par un conduit souterrain qui rentre à la porcherie.

3515

Puis le problème est que par période de sécheresse, l'été, en réalité, puis assez vite à part de ça, c'est qu'à un moment donné, l'ancien propriétaire était obligé de monter en haut là-bas pour ouvrir un barrage, ouvrir le lac si vous voulez, pour acheminer l'eau, en réalité, à la porcherie en bas, parce que la porcherie présentement, avec toutes les informations que j'ai, il y a présentement entre sept cents (700) et huit cents (800) cochons.

3520

Et en plus de ça, quand ce lot-là a été en cotation, en réalité, parce que c'était la Société coopérative agricole des Appalaches qui avait ça, de Laurierville, l'ancien propriétaire avait fait faillite avec ça, mais ce lot-là était à côté de la porcherie. Et puis ce lot-là a été en soumission en réalité.

3525

Puis moi, j'avais soumissionné dessus, mais il y avait une clause qui disait qu'il gardait toutes les servitudes d'eau. Donc à un moment donné, ils m'ont fait, ils m'ont démontré que je pouvais, à mes risques, que je pouvais faire rien avec ça, pour pas mettre en péril en réalité, mettons, l'alimentation de l'eau de cette porcherie.

3530

Donc à un moment donné, j'ai décliné, moi, l'offre. Puis plusieurs intervenants ou gens sont venus, puis moi, donc, je reste à proximité de ça, ils arrêtaient chez nous, puis ils me disaient, bien mais quoi, Yvon, c'est proche de toi, là, je leur disais ça, puis quand je leur disais, ils ont décliné complètement l'offre.

3535 Pourquoi, parce que ça avait un impact majeur.

Et en plus de ça, plus bas, vers la maison, vers le chemin, il y a un puits existant qui sert pour une maison qui a été vendue présentement, puis avec les années qu'on a eues antérieures, lors de l'épandage du purin, ce puits-là a été contaminé en réalité. Et ce puits-là, c'est la même source d'eau qui vient à mon puits de surface chez nous.

3540 Puis moi, à un moment donné, j'ai eu moins de problèmes que madame, parce que madame, elle, l'ancien propriétaire a dû, à ses frais, décontaminer le puits, en réalité, tout ça.

3545 Moi, je me suis aperçu de quelque chose, mais moins qu'elle. Parce qu'elle s'est vite rendu compte, elle, qu'en réalité, elle avait des problèmes. Donc elle a essayé de régler, ils ont fait venir du monde pour régler vraiment ce problème-là.

3550 Ça fait que toutes ces lignes d'eau qui partent de là, on est tous un petit peu alimenté à cause de ça, avec les sols qu'on a.

Ça fait que l'impact majeur pour moi, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3555 Donc, je pense que c'est plus clair maintenant. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3560 Oui monsieur Demers.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3565 Bien je vais revenir avec la réponse très rapidement que j'ai déjà donnée pour tout ce qui est approvisionnement en eau potable.

On s'assure, il va y avoir des études telles que demandées par le ministère, qui vont être faites en conséquence de s'assurer que la quantité et la qualité de l'eau actuelle sera préservée.

3570 En aucun cas on ne croit que nos projets vont modifier ces patrons d'écoulement là. Mais on n'améliorera pas nécessairement la qualité de l'eau. Si l'eau est déjà contaminée, on comprend ça, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3575 Vous voyez, ce serait pris en compte dans l'étude hydrogéologique exigée par le ministère.

PAR M. YVON BOURQUE:

3580 Je tiendrais à terminer que sur le contrat de ce terrain-là, il est supposé y avoir des servitudes d'eau qui ont été marquées sur le contrat de vente de ce terrain-là.

Donc je crois qu'à un moment donné, c'est un élément assez important à vérifier.

3585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'était reconnu, autrement dit, comme source d'approvisionnement.

PAR M. YVON BOURQUE:

3590

Bien, ça alimente ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3595

Alors le ministère peut aussi prendre note de ce point-là. Et comme je vous dis, ils vont recevoir – est-ce qu'il y a un échéancier qui est donné pour l'étude hydrogéologique, à ce stade-ci?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3600

Pas que je sache, non. On n'a pas reçu la demande officielle, c'est juste qu'on est au courant.

PAR LE PRÉSIDENT:

3605

Une confirmation de monsieur Talbot qu'ils vont vous envoyer la demande officiellement, mais il y a pas encore d'échéancier.

PAR LA COMMISSAIRE:

3610

Vous comprenez, monsieur Bourque, qu'est-ce qu'il en est?

PAR M. YVON BOURQUE:

3615

Oui, bien moi, écoute bien, si à un moment donné, si on est là en réalité pour prévoir puis donner des renseignements qui pourraient être utiles, pour pas qu'en réalité il y ait des bavures qui soient faites, bien, on fait pas ça dans le but d'arriver contre vous, là.

3620

C'est rien que dans le but, à un moment donné, d'éviter, parce que vous savez, l'eau, c'est l'affaire quasiment la plus importante dans la vie de quelqu'un.

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est ça.

3625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, alors nous vous remercions.

PAR M. YVON BOURQUE:

3630

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3635

Nous allons faire une pause de dix (10) minutes et nous allons reprendre à dix heures moins cinq (10 h -05).

3640

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
NELSON BOUFFARD

3645

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant monsieur Nelson Bouffard à s'avancer à la table des intervenants.

3650

Bonsoir monsieur.

PAR M. NELSON BOUFFARD:

3655

Bonsoir monsieur le Président. Tout d'abord sur la question qui était restée en suspens au début de la séance d'aujourd'hui, ma question était à l'effet: à quel moment que les promoteurs vont faire l'étude pour découvrir les cônes de concentration de son qu'il peut y avoir sur le territoire, principalement auprès des résidences concernées?

3660

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons attendre quelques instants, monsieur Yelle n'est pas encore revenu.

PAR M. NELSON BOUFFARD:

3665

On attendait monsieur Martin pour nous donner la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

3670

Oui c'est ça. En début de séance, on a fait une petite présentation sur la méthodologie du bruit. Maintenant, plus spécifiquement sur votre question!

Donc monsieur Yelle est revenu, monsieur Bouffard, pouvez-vous reposer votre question s'il vous plaît?

3675

PAR M. NELSON BOUFFARD:

Oui. Si j'ai bien compris, le promoteur a utilisé des simulations à partir d'un logiciel où il y a différentes variables qu'on aimerait connaître. Mais par contre, j'aimerais savoir à quel moment il entend faire les études de détection de cônes ou d'entonnoirs de concentration de son qui peuvent exister sur le territoire, et principalement près des résidences concernées?

3680

PAR LE PRÉSIDENT:

3685

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Monsieur Meunier, je vais lui laisser la parole.

3690

PAR M. NELSON BOUFFARD:

Je pourrais peut-être mettre monsieur Meunier en contexte par rapport à l'explication que j'ai donnée hier.

3695

PAR M. ROBERT DEMERS:

C'est ça, exactement, je demanderais peut-être à le mettre en contexte, parce que monsieur Meunier n'était pas présent hier.

3700

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Bouffard.

3705

PAR M. NELSON BOUFFARD:

Il y a quelques années, dans la région de Québec, les différentes municipalités, Québec, Sainte-Foy, Lévis et les autres villes ont eu un problème avec les hydravions qui faisaient des navettes touristiques entre le lac Saint-Augustin et l'île d'Orléans.

3710

Il y a eu des études de son qui ont été faites, exactement comme vous avez faites, une seule fois une journée, pour nous dire qu'effectivement, il y avait pas de problème.

3715

Par contre, il a été découvert, au cours de cette période-là, qu'il y a des endroits où il y a des concentrations de son qui rentrent dans les cours ou sur les terrains des gens et qui les incommode beaucoup plus que les gens pensent. C'est pas simplement une perception, c'était réellement une concentration.

3720

Ma question, c'est pourquoi je vous demande: quand allez-vous faire une étude des points de concentration – parce que si je comprends votre logiciel, vous vous êtes basé, soit sur des photographies aériennes ou autres, pour dire, il y a telle végétation à tel moment, puis ça donne telle quantité de son, mais il existe des cônes de concentration qui amplifient les sons.

3725

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Disons que la terminologie en tant que telle, c'est la première fois que je l'entends.

3730

Ce que je comprends, c'est qu'il pourrait y avoir possiblement certaines réflexions qui se font à certains endroits, donc des effets locaux qui feraient en sorte qu'un niveau de bruit serait plus élevé.

3735

Puis en passant, vous avez soulevé qu'on était allé une journée mesurer, tel que mentionné précédemment, c'était pour déterminer des conditions initiales. C'est l'une des étapes de notre intervention.

3740

Mais lorsqu'on fait nos calculs pour déterminer le niveau projeté, on tient compte, comme j'ai mentionné précédemment, des éoliennes à leur maximum de puissance, de la topographie, du couvert végétal, de l'addition de l'ensemble des éoliennes à chacun des points.

C'est ce qu'on réalise, puis ce qu'on remarque par la suite, parce que c'est requis dans notre démarche, c'est que lorsque le projet est en opération, on va sur place le mesurer.

3745

Donc c'est ce qu'on a fait dans le passé, et les suivis que l'on réalisait démontraient que ce qu'on mesurait était toujours inférieur à ce qu'on avait prévu, pour les raisons invoquées précédemment. C'est qu'on considère les hypothèses très conservatrices.

3750

J'ai malheureusement pas de réponse à donner vis-à-vis des hydravions qui feraient des cônes de concentration, ça, je suis désolé.

Mais notre simulation tient compte d'un ensemble de facteurs, et les simulations donnent des résultats très valables qui ont été vérifiés sur place pour d'autres projets similaires. C'est des éoliennes dans des contextes similaires.

3755

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez mentionné la question de mesures une fois le projet en exploitation. Donc ça fait partie d'un suivi.

3760

C'est quoi le protocole à ce moment-là de suivi, si des gens appellent pour noter des choses, est-ce que vous concentrez à ce moment-là des mesures dans le secteur de préoccupations?

3765

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Oui. En fait, la façon qu'on procède, c'est qu'il y a déjà des points qui sont identifiés comme étant potentiellement problématiques, dans le sens que c'était à ces endroits-là qu'étaient les plus proches du quarante décibels (40) établi comme étant la norme, donc généralement on se concentre sur ces endroits-là.

3770 Mais on tient compte aussi du fait, comme données d'entrée si on veut dans la sélection de nos points de mesures, des commentaires qui pourraient être soulevés dans la communauté ou de plaintes en tant que telles.

PAR LE PRÉSIDENT:

3775 Donc vous pourriez mesurer à ce moment-là à des endroits spécifiques en fonction de préoccupations à ce moment-là?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3780 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3785 Vous êtes ouverts à ce point.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

3790 Et un complément d'information. Par la suite, le promoteur a quand même l'obligation de toujours respecter les normes en vigueur. Il peut faire, pour ça, une réduction de la production des éoliennes, de manière à réduire le bruit émis.

PAR LE PRÉSIDENT:

3795 Je vous remercie.

Monsieur Bouffard!

PAR M. NELSON BOUFFARD:

3800 Monsieur le Président, ce que je veux préciser, c'est pas les hydravions qui font les cônes de concentration, c'est la configuration du terrain. C'est très différent.

PAR LE PRÉSIDENT:

3805 C'est ce qu'on nous dit à ce stade-ci, c'est difficile à anticiper; s'il y avait des problèmes, ils peuvent à ce moment-là aller mesurer spécifiquement. C'est ce qu'on nous a donné comme réponse.

3810 **PAR M. NELSON BOUFFARD:**

J'aimerais savoir, de la part d'Hydro-Québec, quelle est la quantité d'électricité qui est exportée ou vendue ou distribuée hors du Québec, en proportion, parce qu'on a parlé qu'il y a vingt-cinq mille mégawatts (25 000 MW) qui seraient produits par les éoliennes, qui feraient partie
3815 intégrante de tout le réseau.

Alors à ce moment-là, sur la quantité, on voulait préserver les eaux, mais en considération, quelle est la proportion d'énergie qui est exportée, qui ne fait pas partie de l'ensemble du Québec?

3820

PAR LE PRÉSIDENT:

L'exportation globale d'électricité.

3825 **PAR M. NELSON BOUFFARD:**

Est-ce que cette énergie-là qui est produite ici va empêcher les multiples pannes qu'on a dans la région à tout bout de champ?

3830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça peut être une question d'un autre ordre qu'à ce moment-là le réseau de distribution.

Alors il faut segmenter la question. Mais disons dans un deuxième cas, ça semble être un commentaire, mais disons, concentrons-nous sur le premier aspect de l'exportation.
3835

Du côté d'Hydro-Québec!

3840 **PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:**

Monsieur le Président, concernant les exportations, j'ai pas les chiffres sous la main. Ce que je peux répondre à ce stade-ci, c'est que les exportations d'électricité représentent environ huit pour cent (8 %) des ventes totales d'Hydro-Québec et elles génèrent trente pour cent (30 %) du bénéfice net de l'entreprise.
3845

S'il s'agit de quantité en térawattheures, éventuellement, je pourrai vous les fournir. C'est publié dans le Plan stratégique d'Hydro-Québec de toute façon.

3850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites que c'est huit pour cent (8 %) des ventes en termes de revenus ou en termes...

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3855 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3860 En termes de revenus.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3865 Huit pour cent (8 %), donc huit pour cent (8 %) en termes de quantité, et trente pour cent (30 %) en termes de contribution aux bénéfices nets. C'est des ordres de grandeur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3870 Donc huit pour cent (8 %) de l'énergie. Ça, ça exclut ou ça comprend Churchill?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3875 Ça, ça comprend toutes les sources de production.

PAR LE PRÉSIDENT:

3875 Donc Churchill, c'est au Labrador, donc si j'exclus Churchill, est-ce que le Québec est un exportateur ou un importateur net d'électricité?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3880 Pour vous répondre, il faudrait que je regarde de façon plus précise la composition des exportations.

PAR LE PRÉSIDENT:

3885 Il faudrait savoir ça, si Churchill rentre dans la production dite domestique et que la production de Churchill est inférieure à huit pour cent (8 %), bon ça veut dire exportateur net.

3890 Si c'est pas le cas, ça veut dire que le Québec est un importateur net d'électricité. C'est comme ça que je le comprendrais, à ce moment-là, si Churchill était inclus ou exclu.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3895 Bien, ce qu'il faut peut-être – bien là, je peux pas vous parler, comme je vous dis, je peux pas vous parler de la composition actuellement du portefeuille d'exportation d'Hydro-Québec.

3900 Mais ce que je peux mentionner à cet effet-là, je sais pas si ça peut apporter un éclairage à la question, c'est qu'Hydro-Québec essaie d'équilibrer son bilan énergétique, et dans le cas présent, la décision d'acheter donc – je répète ce que j'ai dit cet après-midi – la décision d'acheter de l'électricité provenant des parcs éoliens, que ce soit le premier appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) ou le deuxième appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW), ou même l'appel d'offres de cinq cents mégawatts (500 MW) communautaires, résulte d'un décret du gouvernement qui mandate Hydro-Québec pour donc acheter cette énergie.

3905 Je mentionne également que l'énergie qui provient de sources spécifiques, la décision d'aller en appel d'offres provient du gouvernement et non d'Hydro-Québec.

3910 Dans le contexte actuel, on en a fait état dans notre plan stratégique, on en a fait également état dans l'état d'avancement du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution, on est dans une période de surplus.

Il faut comprendre que la structure des approvisionnements d'Hydro-Québec qui est composée de contrats à long terme sont des contrats donc d'une durée de vingt (20) ans. Hydro-Québec doit planifier sur une période très longue.

3915 Il faut comprendre aussi qu'entre le moment où l'appel d'offres est lancé et le moment où les premiers parcs sont mis en service, il peut s'écouler des périodes allant, par exemple dans le cas de l'appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW), il peut s'écouler jusqu'à six (6) ans.

3920 Sur une période comme celle-là, il peut se produire des surplus qui sont des surplus conjoncturels. Dans le cas présent, c'est la conjoncture économique qui fait en sorte que la demande d'électricité au Québec a diminué.

3925 En dépit de cette situation, Hydro-Québec dispose de certains moyens pour gérer ses surplus. On peut penser à la décision de la Régie de l'énergie d'accepter finalement d'approuver l'interruption des livraisons de la Centrale de Bécancour, la Centrale de TCE.

Ce sont des moyens qui donnent la flexibilité à Hydro-Québec de gérer ses surplus qui sont des surplus sporadiques.

3930 Il y a d'autres moyens de gestion des approvisionnements qui consistent par exemple à différer des livraisons sur des contrats à long terme.

3935 Ces outils-là donnent à Hydro-Québec la flexibilité pour gérer justement ces surplus-là. Mais du point de vue d'Hydro-Québec, l'électricité provenant des parcs éoliens sera nécessaire pour satisfaire à la croissance de la demande québécoise.

PAR LE PRÉSIDENT:

À moyen terme autrement dit?

3940

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Oui, à long terme.

3945

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Bouffard.

3950

PAR M. NELSON BOUFFARD:

Ma deuxième question! Est-ce que la production des vingt-cinq mille mégawatts (25 000 MW) qui vont être générés par le parc éolien ici va empêcher les nombreuses coupures de courant dans le secteur?

3955

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc est-ce que ça va stabiliser le réseau? C'est un peu ça qu'on pourrait dire, le sens de votre question.

3960

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

Je pense que la réponse la plus simple à votre question, c'est que les deux (2) événements ne sont pas liés.

3965

C'est-à-dire que l'intégration d'énergie éolienne, par exemple à proximité, parce que j'imagine que la question fait référence par exemple à l'intégration d'un parc éolien comme le Parc éolien de L'Érable dans la région ici, de la MRC de L'Érable, ne devrait pas avoir d'incidence sur le taux de panne qui est actuellement observé.

3970

Je mentionnais tantôt, je veux pas rentrer dans les considérations techniques qui pourraient être réellement des considérations très poussées, mais de façon générale, l'électricité, elle est produite localement et elle est intégrée dans le réseau, comme toute l'électricité d'Hydro-Québec.

3975

PAR LE PRÉSIDENT:

3980 Alors les pannes locales, ça survient généralement lorsqu'il y a des intempéries, des choses comme ça, ici dans la région, êtes-vous au fait? L'origine des pannes.

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

3985 Je ne peux pas parler spécifiquement des pannes qui se produisent dans la région.

On me fait signe que – la réponse est oui, effectivement. Donc des pannes reliées davantage aux intempéries.

PAR LE PRÉSIDENT:

3990 Donc c'est indépendant de l'approvisionnement.

3995 Donc c'est le réseau qui subit des pannes et c'est indépendant de l'approvisionnement d'électricité. Il n'y a jamais de panne, si je comprends bien, parce qu'il manque d'électricité qui arrive dans la région?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

4000 Ah non, pas du tout. À moins qu'il y ait, il faut comprendre que s'il y a, par exemple, le bris d'une ligne, si un arbre qui tombe sur une ligne, qui fait tomber une ligne, évidemment il peut y avoir pénurie d'électricité pendant un certain temps, tant que la ligne est pas réparée.

PAR LE PRÉSIDENT:

4005 Alors c'est dû à un bris et non à un manque d'approvisionnement autrement dit aux sources?

PAR M. CHRISTIAN DÉSILETS:

4010 Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4015 Très bien, je vous remercie.

Ça vous va, monsieur Bouffard?

PAR M. NELSON BOUFFARD:

4020 Merci.

GUY BEAUDOIN

4025

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Guy Beaudoin.

4030

Bonsoir monsieur.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4035

Bonsoir. Ma question, ma première question est au niveau de l'impact sonore.

On parle souvent de l'impact sonore des éoliennes en opération, sauf qu'avant qu'il y ait des opérations d'éoliennes, il va se passer deux (2) ans, comme le promoteur nous faisait mention.

4040

Mais l'ampleur des travaux va générer sûrement des impacts sonores, j'aimerais savoir quel niveau sonore y aura-t-il lors de cette phase de construction?

PAR LE PRÉSIDENT:

4045

Très bien. Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4050

Monsieur le Président, je vais juste demander à monsieur Meunier de peut-être nous donner les informations qu'il pourrait avoir au niveau des niveaux de bruit lors de la construction, s'il y en a bien sûr.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4055

Donc les niveaux de bruit qui vont être émis lors de la phase de construction vont devoir rencontrer des critères, encore une fois, du ministère de l'Environnement. C'est des, je crois, le terme exact, c'est des lignes directrices, encore une fois, dépendant de la période de la journée. Mais essentiellement, les travaux vont se réaliser en période de jour.

4060 Ce qui est mentionné dans le rapport, c'est qu'on donnait différents types d'équipements susceptibles d'être impliqués dans les travaux de construction, avec leur niveau de bruit à différentes distances.

4065 En tant que telles, il y a pas eu de simulations de réalisées comme celles qui ont été faites dans la phase d'exploitation, parce qu'en exploitation, c'est quelque chose de très bien défini, les endroits sont définis, le type d'équipement impliqué est très bien défini.

Au niveau de la construction, c'est un petit peu plus difficile à ce stade-ci de les prévoir.

4070 Par contre, ce qu'on a remarqué dans le passé, c'est que dans des projets éoliens, la phase de construction en tant que telle, étant donné les distances puis le type d'équipement qui était une grue en tant que telle, c'est pas un élément qui est nécessairement bruyant, ça posait pas une problématique.

4075 Mais nonobstant ce que je mentionne là, il y a un suivi qui va devoir être réalisé et des limites vont être appliquées aussi aux activités de la phase de construction.

PAR LE PRÉSIDENT:

4080 Je vous remercie. Monsieur Talbot, étant donné votre expérience dans les projets éoliens, est-ce qu'il y a fréquemment des plaintes concernant le bruit généré par les travaux de construction?

PAR M. DENIS TALBOT:

4085 On n'a pas eu écho de plaintes particulières, en tout cas, qui sont pas venues jusqu'à nous autres. Ça a peut-être resté sur le chantier au niveau de l'entrepreneur, puis il y a des mesures qui ont été prises immédiatement.

4090 Ce que je dois dire, c'est qu'habituellement, on a une condition d'autorisation dans les projets qui ont déjà été autorisés, qui est un programme de surveillance du climat sonore en période de construction.

4095 On demande au promoteur de déposer auprès de la ministre, au moment de la demande de 22 finalement, au moment de la construction, un programme de surveillance du climat sonore pour les phases de construction et de démantèlement éventuellement du parc éolien.

Ça dit également, cette condition type que:

4100 "Dans l'éventualité où le programme faisait ressortir une problématique en lien avec le climat sonore pendant les travaux, le promoteur devra identifier et appliquer des mesures correctives."

4105 Il y a également un rapport de surveillance qui doit être déposé auprès de la ministre dans un délai de trois (3) mois suivant la fin des travaux. Puis pour l'instant, ça cause pas de problème particulier.

PAR LE PRÉSIDENT:

4110 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Beaudoin.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4115 Excusez-moi, monsieur le Président! Encore un complément d'information.

4120 Je voudrais juste rappeler qu'il y a un inspecteur de chantier qui va évidemment s'assurer que les normes vont être respectées. Il y a quand même des périodes de construction, des horaires bien précis qui doivent être respectés pour s'assurer que justement, on va pas perturber, en particulier la nuit, les activités des citoyens qui résident aux alentours.

Donc on essaie de bien réduire les périodes durant la journée qui pourraient présenter davantage de bruit et de problèmes sonores.

4125 **PAR LA COMMISSAIRE:**

C'est quoi ces restrictions-là?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4130 Écoutez, il faudrait que je me réfère à l'étude d'impact pour sortir vraiment l'horaire précis qu'on prévoit utiliser, mais au niveau de la signalisation, etc. – il faudrait que je vérifie!

PAR LA COMMISSAIRE:

4135 Le soir notamment, à quelle heure ça arrête, le soir, les travaux?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4140 À dix-neuf heures (19 h), ça, c'est certain. Généralement, l'horaire, c'est entre sept heures (7 h) et dix-neuf heures (19 h).

PAR LE PRÉSIDENT:

4145 S'il vous plaît, pas de commentaire!

Monsieur Beaudoin.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4150 Ma deuxième question, je suis un travailleur forestier, puis il va y avoir beaucoup de coupes pour une implantation des éoliennes.

4155 À l'heure actuelle, le marché étant comme difficile et restreint, nous devons avoir des quotas pour passer le bois. Puis les prix sont à la baisse, donc ça nous crée des pertes de revenus à l'heure actuelle.

Donc si un projet comme ça vient, ça va créer un surplus de bois, donc où va-t-il aller, ce bois-là?

4160 Puis nous, on nous demande toujours de travailler en coupe de jardinage sélectif, tandis que là, ils vont couper des grandes superficies qui vont créer un surplus de bois.

Donc ma préoccupation, c'est que nous, à côté, nous allons faire quoi avec notre bois?

4165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Yelle, et on pourrait aller du côté du ministère des Ressources naturelles ensuite!

4170 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

4175 Au niveau des coupes de bois qui sont prévues, le promoteur a fait une demande de quota pour l'ensemble des superficies qui doivent être coupées. Donc il y a une prévision, si on veut, au niveau du Syndicat ou de l'Agence forestière! De l'Agence forestière, en fait, qui gère les quotas.

4180 Donc on a fait une demande pour l'ensemble des surfaces qui doivent être coupées et des quantités de bois qui doivent être coupées. On a fait ça relativement récemment, donc en prévision du début des travaux.

Ça permet justement à l'Agence de bien gérer l'utilisation du bois et la destination.

4185 Par contre, à ce niveau-là, la destination, je peux pas vous donner davantage d'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous la connaissez pas à ce stade-ci?

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4190

C'est l'Agence qui va gérer cette information-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4195

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Beaudoin.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4200

Ça veut dire qu'on n'a pas de précision à l'heure actuelle?

PAR LE PRÉSIDENT:

4205

À ce stade-ci, il y aurait un quota qui serait accordé; et où serait envoyé le bois, on ne le sait pas à ce stade-ci.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4210

En fait, il passerait par-dessus les producteurs, les petits producteurs?

PAR LE PRÉSIDENT:

4215

Je suis pas familier avec ce domaine, mais je vous invite à nous faire un mémoire pour nous expliquer ça.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4220

Sûrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4225

Je vous remercie.

LUCIE CROTEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

4230

Madame Lucie Croteau.

Bonsoir madame.

PAR Mme LUCIE CROTEAU:

4235

Bonsoir. J'habite dans le rang 2 à Vianney. Je voulais savoir, d'après les études de SNC-Lavalin, on nous a démontré que les oiseaux, les poissons, les petits gibiers, les gros mammifères ont été répertoriés, ainsi que leur habitat naturel. Les mesures pour atténuer les impacts négatifs semblent avoir été prises afin de corriger la situation qui pourrait éventuellement perturber leur santé, leur environnement et leur habitat.

4240

J'aimerais savoir, d'après votre étude, combien de familles d'êtres humains avez-vous répertoriées à l'intérieur de la zone du parc industriel et avez-vous rencontré toutes ces familles afin de les consulter et de les mettre au courant?

4245

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, pas de manifestation. Je vous remercie.

4250

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4255

Écoutez, on a une très bonne idée de la quantité de gens qu'il y a dans la région. On sait qu'il y a environ cent quatre-vingts (180) personnes qui sont résidents de Vianney, environ deux mille (2000) personnes à Saint-Ferdinand et environ, je crois, cinq cents (500) personnes, je suis moins certain, au niveau de Sainte-Sophie. On a une très bonne idée de la quantité de gens qui habitent localement.

4260

Par la suite, comme on a dit un peu plus tôt, il y a eu des consultations, des Portes ouvertes, des journées Portes ouvertes pour inviter les gens à venir...

PAR LE PRÉSIDENT:

4265

S'il vous plaît!

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4270

Je disais donc qu'il y a eu une organisation de journées Portes ouvertes pour inviter les gens à venir obtenir l'information sur le parc et à pouvoir nous donner leurs commentaires à ce sujet.

Donc on a donné l'information précédemment. Il y avait une journée Portes ouvertes le 11 décembre 2008 et le 7 mai 2009.

4275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais on comprend qu'il y a pas eu de visite porte à porte des résidences qui sont situées à proximité des éoliennes projetées?

4280 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

On a envoyé trois (3) bulletins d'information au cours des six (6) derniers mois, pour justement, à l'ensemble des résidents de la région, pour justement essayer d'atteindre le plus de gens possible.

4285

PAR LA COMMISSAIRE:

Au cours des trois (3) derniers mois?

4290 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Non, des six (6) derniers mois. Mais en fait, un peu moins que ça, je pense.

4295 Le premier bulletin d'information a été envoyé en juin 2009, il y en a un second qui a été envoyé...

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce qu'il a été envoyé à toutes les populations?

4300

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Oui, à l'ensemble des résidents des municipalités de Sainte-Sophie, Saint-Pierre-Baptiste et Saint-Ferdinand.

4305

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Croteau.

4310 **PAR Mme LUCIE CROTEAU:**

C'est sûr, moi, la précision, c'était qu'on s'est rendu sur le terrain pour étudier l'habitat naturel des oiseaux et des gibiers et tout ça, mais finalement, le nombre de familles qui vivent vraiment dans la zone ciblée par le parc...

4315

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce qu'on comprend, il y a pas eu de visite individuelle, c'est ce qu'on en comprend.

4320 **PAR Mme LUCIE CROTEAU:**

C'est ça, parce que personne est venu chez nous, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4325

La réponse du promoteur est claire à cet effet.

Mais vous pouvez, bien entendu, traiter de ce genre de sujet dans un mémoire.

4330 **PAR Mme LUCIE CROTEAU:**

Ma deuxième question, c'est que, bon, j'ai un salon de coiffure dans le rang 2, dans le secteur de Vianney, puis un règlement municipal ne me permet pas d'afficher en avant de chez moi sur le bord de la route une annonce de mon salon. Elle doit pas être plus grosse non plus que douze pouces par quatorze pouces (12 po X 14 po), étant donné la réponse qu'on m'avait dit, c'était un impact visuel négatif en milieu agricole!

4335

PAR LE PRÉSIDENT:

4340

S'il vous plaît!

PAR Mme LUCIE CROTEAU:

Sur quel règlement se base-t-on pour permettre l'installation de vingt-deux (22) éoliennes de quatre-vingt-cinq mètres (85 m) à quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m) de hauteur autour de ma résidence, dans un rayon de cinq kilomètres (5 km), la plus près étant à un kilomètre (1 km) de chez moi?

4345

N'y aurait-il pas été plus sage de consulter la population avant d'adopter un règlement qui aura un impact visuel négatif majeur en milieu agricole pour les vingt (20) prochaines années?

4350

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça ressemble à un petit peu d'opinion dans votre question, mais on va néanmoins l'adresser à monsieur Yelle.

4355

Je soulignais que les représentants municipaux n'étaient pas ici ce soir, je crois pas non plus qu'il y en ait aucun d'arrivé, ils étaient en réunion. On pourra revenir sur ce point avec eux demain.

4360

PAR LA COMMISSAIRE:

Êtes-vous ici demain?

4365

PAR Mme LUCIE CROTEAU:

Je vais revenir demain soir, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

4370

Très bien. Alors monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4375

Oui, écoutez, la réglementation qu'on a suivie, c'est celle du Règlement de contrôle intérimaire donc qui exigeait une distance séparatrice de quatre cents mètres (400 m) entre les résidences et les éoliennes, et c'est une distance qu'on a essayé d'utiliser à cinq cents mètres (500 m). Voilà.

4380

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la réponse.

PAR Mme LUCIE CROTEAU:

4385

OK. Je suis pas satisfaite.

PAR LE PRÉSIDENT:

4390

Et demain, on pourra revenir auprès des municipalités au sujet de la réglementation sur l'affichage.

PAR Mme LUCIE CROTEAU:

4395

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

4400

BENOÎT FOURNIER

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Roch Lebel.

4405

Monsieur Benoît Fournier.

Bonsoir monsieur.

4410

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

Moi, ce qui m'inquiète le plus, c'est de savoir comment, à travers tout ce qu'on vit, nous, les résidents, on va pouvoir trouver des pistes de justice et de respect pour tous ces résidents dans ce futur parc industriel!

4415

Nous qui sommes là, nous sommes habités par des sentiments de frustration, de colère qui nous divisent; on subit mépris, intimidation de toutes sortes.

4420

Alors je demande aux représentants des gouvernements s'ils ont des idées pour qu'on puisse trouver, à travers tout ce qu'on vit, des pistes de respect et de justice.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça relève de l'impact psychosocial qui a été discuté tout à l'heure.

4425

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

Oui. Probablement qu'il y a des gens ici...

4430

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors du côté du MSSS, on avait abordé ça en début de séance, qu'est-ce que vous pouvez ajouter?

4435

On a pu discuter un peu, on relevait un peu que ça semblait être plus facile de poser un diagnostic que de trouver des pistes de solution. Alors qu'est-ce qu'on peut dire sur les pistes qu'on peut explorer pour rapprocher les gens lorsqu'il y a des projets controversés?

PAR Mme ANN ST-JACQUES:

4440

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Guy Lévesque de répondre à la question.

PAR M. GUY LÉVESQUE:

4445 Vous avez tout à fait raison, c'est plus facile de poser un diagnostic que de trouver des pistes de solution.

En fait, les pistes de solution, habituellement, théoriquement, idéalement, devraient commencer bien avant cette soirée-ci. Je dirais même à l'aube du projet.

4450

Je ne sais trop quoi vous répondre! En fait, il y a beaucoup qui tient aussi à l'acceptabilité sociale qui, je pense, est en soit influencée par, je dirais, une multitude de variables qu'on pourrait discuter aussi, là.

4455

En fait, d'agir sur ce qui importune, dérange, inquiète les gens, ça peut être des détails matériels, ça peut être des détails monétaires – détails, entendons-nous, détails, c'est pas pour minimiser la chose – mais en fait, on peut agir à vraiment de multiples niveaux et on peut agir aussi sur la communication aussi.

4460

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on est un peu au niveau philosophique bien entendu. C'est la difficulté de l'exercice, lorsqu'on se retrouve dans un climat où effectivement, il y a un projet controversé, c'est pas toujours évident de trouver les pistes de solution.

4465

Par contre, le BAPE est sensible, la façon qu'on procède aussi, on invite les gens à venir nous présenter des mémoires. Les gens peuvent exposer leurs problèmes, ils peuvent aussi nous exposer des pistes de solution ou leurs pistes de solution qu'eux voient dans les circonstances.

4470

Alors c'est toutes ces choses-là qui font qu'une commission est capable de faire son analyse et de faire des recommandations relativement à un projet, vous comprenez!

4475

Alors je vous invite fortement à venir nous dire ce que vous ressentez, mais aussi ce serait quoi les solutions pour vous aussi, là.

Alors vous pouvez y réfléchir dans les prochaines semaines et venir nous présenter un mémoire sur cet aspect-là.

4480

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

Ma deuxième question, on voit qu'avec les trois (3) nouveaux parcs éoliens qui sont en projet, une contestation de plus en plus grande, donc plus de conscience, un éveil des populations aussi qu'il y avait peut-être pas dans les premiers parcs en Gaspésie, et je me dis,

4485 jusqu'à quand, combien de parcs ça va prendre, combien de parcs on va faire avaler aux résidents de tous ces parcs industriels là?

Combien ça va prendre de parcs pour finir par comprendre que les milieux habités, les gens n'en veulent pas de ça?

4490

Est-ce que ça va être le dernier parc ici qui va servir de modèle à ne pas suivre ou si ça va en prendre encore un autre?

PAR LE PRÉSIDENT:

4495

Monsieur Talbot.

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

4500

Le gouvernement, ce sont nos dirigeants.

PAR LE PRÉSIDENT:

4505

Monsieur Talbot, pouvez-vous tenter de trouver un élément de réponse? Ce que l'on sait, c'est que l'appel d'offres comprenait une quinzaine de projets environ, la plupart des projets ne sont pas encore venus en période d'information publique.

4510

Combien reste-t-il de projets encore à venir dans le second appel d'offres? Donc c'est des projets qui vont venir dans un assez court laps de temps, c'est-à-dire dans les prochains mois.

Monsieur Talbot, qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur le calendrier?

PAR M. DENIS TALBOT:

4515

J'ai pas le chiffre précis, il faudrait que je consulte mes documents.

4520

Mais il y a plusieurs projets qui sont en cours d'évaluation, qu'on a reçu des études d'impact. Il y a pas tant d'études d'impact que ça à rentrer encore, là, il y en a peut-être cinq (5) ou six (6), je dirais, dans le cadre du deuxième appel d'offres. C'est relativement avancé.

Il y a des projets de distribués un peu partout au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

4525

Ce qu'on sait encore des projets à venir, par exemple deux (2) projets en Montérégie, il y en a un autre dans le secteur des Appalaches plus en s'en allant dans la Beauce. Je crois qu'il y

en a encore un en Gaspésie, il y en a un (1) ou deux (2) encore dans le Saguenay, dans la région de Chicoutimi.

4530

Donc on a au moins encore sept-huit (7-8) projets qui sont à venir, je sais pas dans quel contexte ces autres projets évoluent dans le nord.

4535

On sait que dans les Appalaches, bon, l'autre qui est prévu, c'est dans un milieu qui ressemble à ici; dans le cas de la Montérégie, c'est pas le même climat.

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

4540

Ma question, c'est plus à savoir combien de projets que ça va prendre encore pour faire avaler aux gens, pour qu'on finisse par comprendre qu'on veut pas avoir ça en milieu habité?

PAR LE PRÉSIDENT:

4545

Bien, le problème, c'est ça. C'est que là, on a d'autres projets en milieu habité qui s'en viennent dont deux (2) en Montérégie, un dans les Appalaches; pour les autres, je ne sais pas, ceux qui sont au Saguenay, je sais pas dans quel milieu ils sont. Mais on sait qu'il y en a encore qui vont venir incessamment, c'est sûr, les avis de projets ont été déposés et les études sont en cours.

4550

Alors c'est difficile de répondre. Je peux envoyer aussi la question du côté du ministère des Ressources naturelles.

4555

La ministre Normandeau a fait des déclarations relativement à l'acceptation des projets par les communautés locales.

PAR M. BENOÎT FOURNIER:

Elle a dit qu'elle en ferait plus avaler s'il y avait pas d'acceptabilité.

4560

PAR LE PRÉSIDENT:

Quelle interprétation on peut donner à ça! Bon, la ministre a fait plusieurs fois des déclarations.

4565

Mais du côté des Ressources naturelles, qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur l'approche ministérielle concernant l'analyse des projets éoliens?

PAR M. RICHARD POIRIER:

4570 Il est certain que la ministre a déjà déclaré que l'acceptabilité sociale des projets était importante pour le gouvernement, mais de rajouter que l'acceptabilité sociale ne veut pas dire l'unanimité.

4575 Ça veut dire qu'après consultation de la population, je veux dire, c'est la majorité, c'est selon les recommandations que le BAPE et, je veux dire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, feront au gouvernement qui fera en sorte que, je veux dire, un projet sera autorisé ou sera pas autorisé par le gouvernement.

PAR LA COMMISSAIRE:

4580 Le BAPE fait pas de recommandations, on fait des constats et avis.

PAR M. RICHARD POIRIER:

4585 Sur l'avis du BAPE, évidemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

4590 Et c'est certain que l'acceptabilité sociale, quelle en est la définition exacte, on pourrait poser la question à quinze (15) personnes, on aurait quinze (15) définitions qui pourraient différées.

4595 Mais ce qu'on peut dire à ce stade-ci, le BAPE émet un avis, effectivement, comme monsieur Poirier l'a dit, qui fait partie d'un intransigent dans un processus décisionnel gouvernemental. Le ministère du Développement durable fait aussi son analyse, tient compte des aspects non seulement biophysiques mais des aspects humains dans son analyse.

4600 Et le Conseil des ministres demeure bien entendu le gouvernement, mais aussi un gouvernement issu d'un parti politique. Donc ça rentre dans la mouvance des choses, à savoir quelle sera la décision finale du gouvernement concernant le présent projet ou d'autres projets éoliens qui sont en instance de décision.

Alors pour l'instant, c'est difficile de répondre à la question, quand est-ce que...

4605 **PAR M. BENOÎT FOURNIER:**

On se bat contre une très grosse machine! Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

4610

Je vous remercie.

4615

SONIA MONDOR

PAR LE PRÉSIDENT:

4620

Je vais maintenant inviter madame Sonia Mondor.

Bonsoir.

PAR Mme SONIA MONDOR:

4625

Bonsoir. J'habite dans le rang 4 de Vianney, je suis copropriétaire du Jardin de vos rêves.

4630

Madame Bigué tantôt a parlé du contexte culturel qui avait pas été mentionné dans le projet. On a demandé la question à monsieur Carl Plante et il a répondu que non, ça avait pas été abordé du tout.

4635

On a plutôt valorisé la hauteur des montagnes pour placer les éoliennes. Alors nous, c'est notre métier, on travaille à embellir, on a un jardin à faire visiter, et c'est un jardin qui va plus qu'au niveau horticole, c'est un jardin qui va au niveau spirituel, au niveau du recueillement et de la méditation.

4640

Alors comment on peut concilier un projet éolien qui va nous entourer – parce que de mon jardin, j'en vois une douzaine, au moins six (6) sur un bord et huit (8) sur l'autre à peu près, et avec le bruit que ça va occasionner aussi durant les travaux surtout – comment on peut concilier notre travail en faisant venir des visiteurs au jardin qui viennent de partout au Québec?

4645

Plus de deux mille (2000) par été, ça fait à peu près vingt mille (20 000) visiteurs qui passent chez nous depuis dix (10) ans, des autobus et tout, je me sens pas honnête d'amener des gens dans un endroit qui va être perturbé par ces bruits-là et par les éoliennes qui vont dominer le jardin.

Alors comment on peut nous aider à vivre, continuer notre travail dans un milieu qui va vraiment nous déranger?

4650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yelle.

4655 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

Écoutez, je pense que, comme on avait dit un peu plus tôt, je crois pas que le parc éolien en tant que tel soit incompatible avec le tourisme, avec la visite en tant que telle du parc ou bien du jardin...

4660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît!

4665 **PAR M. SIMON JEAN-YELLE:**

... qu'on retrouve au 4^e Rang de Saint-Ferdinand.

Donc à ce niveau-là, c'est pas, comment dire, on est très conscients qu'il y a une inquiétude à ce niveau-là; par contre, on est confiants que si on travaille ensemble, il y a moyen, même que ce soit bénéfique, le parc, au niveau touristique.

Au niveau de la période de construction qui est une autre inquiétude, je pense que justement, au niveau des signalisations, etc., les mesures qu'on va pouvoir prendre pour faire une surveillance au niveau du trafic, ça va être la meilleure manière de pouvoir s'assurer qu'on diminue au maximum l'impact qu'il pourrait y avoir sur l'exploitation de votre jardin en tant que place de tourisme.

4675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4680 S'il vous plaît! Madame Bigué va aller en sous-question.

PAR LA COMMISSAIRE:

4685 Est-ce que vous êtes capable de chiffrer la diminution de votre achalandage appréhendée?

Est-ce que vous êtes capable de fournir des documents?

4690 **PAR Mme SONIA MONDOR:**

Non, parce que les gens, moi, je leur dirai pas, venez pas, il y a des éoliennes. Ils vont venir et je verrai par la suite.

PAR LA COMMISSAIRE:

4695 Vous êtes pas capable de faire de prévision, vous pouvez pas déposer des documents à la Commission?

PAR Mme SONIA MONDOR:

4700 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

4705 Ça demeure une appréhension.

PAR Mme SONIA MONDOR:

C'est ça, c'est une appréhension. C'est sûr que ça nous inquiète beaucoup.

4710 Mais la réponse de monsieur Yelle qui se dit très confiant et très conscient et qui n'est jamais venu au jardin, alors je me demande sur quoi vous vous basez pour dire ça!

4715 Et je vous invite à venir, parce que c'est pas en bas du rang que ça se passe, avec la photo que vous avez prise, de simulation, mais c'est bien au niveau de mon jardin, on voit les éoliennes en pleine face! Alors c'est autre chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

4720 Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Bien écoutez, avec une invitation, je serai évidemment...

4725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Éventuellement, vous pourriez...

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4730 Bien, je suis disponible pour visiter. J'avais pas eu d'invitation en tant que telle. Donc ce sera mon plaisir.

4735 Il y a un nouvel élément qu'on a utilisé récemment, on a une simulation visuelle, je sais pas si ça pourrait être intéressant de la présenter. En effet, c'est pas en haut, c'est à partir de la route, mais c'est une simulation visuelle qu'on a préparée qui simule les éoliennes.

Je sais pas si ça peut être intéressant de la présenter?

4740 **PAR Mme SONIA MONDOR:**

Non, je la connais, elle est en bas, elle est sur le coin du rang en bas.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

4745

C'est pas une simulation visuelle fixe, c'est une vidéo qu'on a préparée...

PAR Mme SONIA MONDOR:

4750

Ça part pas de mon jardin, c'est toute une différence.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est trop général.

4755

PAR Mme SONIA MONDOR:

Oui. Du cœur du jardin, je vois six (6) éoliennes en pleine face.

4760

Et on a créé des fenêtres dans le paysage pour admirer les montagnes, pour admirer la nature qui est là, c'est normal, les fermes qui existent, les gens qui travaillent, c'est normal, mais là, ça va être autre chose, ça va être un parc industriel que je vais avoir dans la figure, et c'est ça que les gens vont voir de mon jardin.

4765

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Pour revenir un peu aussi, le but de la compagnie aussi, j'ai parlé du centre d'interprétation L'Étoile de L'Érable a quand même un objectif similaire à ce que vous expliquez, en fonction du Jardin des rêves. C'est pour ça que je dis que la philosophie, en tant que telle, de cet édifice-là n'est pas non plus très éloignée de celle que vous présentez actuellement.

4770

Il y a quand même, c'est pour ça que je parle qu'il y a quand même compatibilité entre les deux (2). L'Étoile de L'Érable a pour but aussi de présenter la beauté du paysage et aussi le parc éolien par la même occasion.

4775

PAR Mme SONIA MONDOR:

Alors je vous invite à venir visiter, parce que je pense qu'on s'entend pas. On n'a pas la même vision.

4780

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre invitation est lancée.

4785

PAR Mme SONIA MONDOR:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4790

Je vous remercie.

PAR Mme SONIA MONDOR:

4795

J'ai une autre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

4800

PAR Mme SONIA MONDOR:

Qui a trait à la paix sociale. Depuis l'annonce du projet éolien de L'Érable, la communauté de Saint-Ferdinand et les communautés des villages avoisinants, Saint-Julien, Irlande, Sainte-Sophie, Trottier Mills, Sainte-Hélène-de-Chester, Saint-Fortunat sont profondément perturbées.

4805

Chaque jour, j'entends des témoignages de détresse, des gens qui mettent leur maison en vente et de paisibles citoyens se sentent menacés, et on m'a même dit que si le projet avorte, j'aurais de la difficulté à vivre ici.

4810

Qui jusqu'à maintenant a pris la responsabilité dans ce projet de maintenir la paix sociale qui a toujours existé entre nos voisins? Quels moyens prendrez-vous pour rétablir cette paix sociale dans notre communauté?

4815

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça ressemble pas tout à fait à une question. Je comprends ce que vous ressentez.

PAR Mme SONIA MONDOR:

4820

Mais je veux savoir, est-ce qu'il y a quelqu'un qui va s'occuper de nous? On est en détresse psychologique.

PAR LE PRÉSIDENT:

4825

On a pu voir à quelques reprises...

PAR Mme SONIA MONDOR:

4830

On peut tu consulter, on a tu des psychologues qui vont nous aider?

PAR LE PRÉSIDENT:

4835

Ce qu'on nous a dit, si des gens avaient besoin peuvent s'adresser au ministère de la Santé, il y a des services que les gens peuvent aller consulter.

Alors on peut avoir des précisions là-dessus, madame St-Jacques ou monsieur Lévesque?

4840

PAR M. GUY LÉVESQUE:

En fait, je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. En fait les organismes, nous, à l'Agence de santé et services sociaux, on est ce qu'on appelle des organismes de deuxième ligne.

4845

Les gens qui donnent les services de première ligne, c'est au niveau des régions, c'est les centres de santé et des services sociaux, en fait grosso modo anciennement les anciens CLSC. Ça, c'est pour vraiment l'urgence de base.

4850

Pour le reste, le BAPE est un des rouages en fait pour les solutions.

PAR LE PRÉSIDENT:

4855

Mais ça peut prendre des années, comme je dis, ça peut être des dossiers que nous avons faits il y a plusieurs années, on souligne ça lorsqu'on le constate, mais on est encore, disons, nous aussi à la recherche de solutions.

4860

Si les gens peuvent – idéalement, on peut avoir des vœux pieux, on peut dire, oui, il faut que les gens se reparlent, tentent de recommuniquer, fassent preuve d'empathie, mais concrètement, comment ça se ferait dans la vie de tous les jours, c'est évidemment pas évident à trouver la bonne voie à suivre.

4865 Mais pour l'instant, je vous invite quand même à venir communiquer avec nous dans un mémoire, à dire ce que vous ressentez. Si vous avez des pistes de solution, amenez-nous-les. Souvent, c'est à plusieurs qu'on peut réussir à trouver des points de convergence et des pistes intelligentes de solution.

C'est ce que je peux vous dire à ce stade-ci.

PAR Mme SONIA MONDOR:

4870 C'est bien, je vais faire mon mémoire là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

4875 Très bien, je vous remercie.

JEAN GUERNON

4880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter un dernier participant pour ce soir, monsieur Jean Guernon.

4885 Bonsoir.

PAR M. JEAN GUERNON:

4890 Bonsoir. Est-ce que c'est possible d'avoir l'image qui a des éoliennes, des simulations d'éoliennes sur l'écran?

PAR LE PRÉSIDENT:

4895 Alors si vous voulez dire près du micro pour les fins de la transcription!

PAR M. JEAN GUERNON:

Oui.

4900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonjour.

PAR M. JEAN GUERNON:

4905

Bonjour. Alors j'aimerais qu'on regarde les photos de ce qu'on nous propose, pas ce qu'on nous propose, ce qu'on nous impose, parce qu'en fin de compte, il y a aucune consultation. Non, non, la photo, les photos!

4910

Qu'on voie les paysages puis les éoliennes, là! Exactement. Et puis c'est ça.

On veut prendre notre paysage, le gouvernement demande à Enerfin, enfin, Enerfin, lui, va prendre notre paysage – si on peut le voir, je serais bien content – il va installer des mastodontes partout tout autour; à Vianney, il va y en avoir quarante (40)...

4915

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous évitez le plus possible de passer des commentaires, si vous voulez y aller le plus possible avec une question!

4920

PAR M. JEAN GUERNON:

Je veux savoir ce que ça va donner au monde. Ce que je veux dire, ce qu'on enlève au monde, là, c'est la beauté de son paysage, on met des mastodontes. Puis là, on leur donne rien.

4925

On donne quelques affaires pour produire l'énergie, mais on donne rien pour la beauté du paysage.

PAR LE PRÉSIDENT:

4930

Vous êtes encore dans l'opinion. Maintenant, c'est quoi vous voulez savoir, c'est ça, si on peut avoir les images, qu'on se concentre sur la question!

C'est évident que ces commentaires-là que vous faites peuvent très bien s'intégrer dans un mémoire; mais pour la première partie d'audience, nous demandons la collaboration des gens à l'objet de questions ou d'informations additionnelles qu'ils n'ont pas et qu'ils espèrent obtenir.

4935

PAR M. JEAN GUERNON:

4940

On va attendre d'avoir la photo!

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

Excusez-moi, je l'ai pas ici sur l'ordinateur, ça va prendre un petit instant.

4945

PAR M. JEAN GUERNON:

En tout cas, tout le monde peut la voir là-bas!

4950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La photo à l'arrière, oui.

PAR M. JEAN GUERNON:

4955

Bon, on sait que ça va occasionner un minimum de dix (10 %) à quinze pour cent (15 %) des gens qui vont être perturbés, même à quarante décibels (40 dB), c'est partout, ça. Ça, c'est minimum, là. On sait que ça va déranger les gens. On sait que ça va détruire leur paysage, la beauté de leur paysage.

4960

Mais on ne leur offre rien. On leur donne aucun intérêt, à moins que ce soit ceux qui produisent l'énergie, eux autres, mais le gouvernement, il vient ici, il vient nous imposer ça, puis il nous offre rien.

4965

Puis là, le promoteur, lui, bon, c'est combien, c'est huit mille (8000 \$), ça peut être dix mille (10 000 \$) qu'il disait par éolienne, ça représente deux pour cent (2 %), ça fait, en tout cas, ça fait vingt millions (20 M\$) par année, OK, puis vingt millions (20 M\$) par année pour Vianney, les quarante (40) éoliennes de Vianney, puis il y a quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) qui retournent en Espagne.

4970

Il donne rien, puis c'est nous autres qui subit les conséquences; c'est nous autres que notre territoire est détruit, notre beauté de notre paysage.

PAR LE PRÉSIDENT:

4975

Vous êtes toujours dans l'opinion, là.

PAR M. JEAN GUERNON:

4980

Qui prennent les risques, qui sont les cobayes. On a vu toutes les études, il y en a une qui est sérieuse qui peut nous dire...

PAR LE PRÉSIDENT:

4985

Monsieur Guernon, vous êtes toujours dans l'opinion.

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que vous allez faire un mémoire, monsieur Guernon?

4990

PAR M. JEAN GUERNON:

Je vous demande combien qu'on va avoir pour ça, nous autres? On n'aura rien.

4995

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien là, vous posez la question et vous répondez en même temps.

PAR M. JEAN GUERNON:

5000

Non, ce que vous dites, OK, vous me dites que vous ne considérez pas du tout les gens, vous considérez les oiseaux, tout ça, mais les gens, ce qu'ils vont perdre, vous leur donnerez rien.

5005

PAR LE PRÉSIDENT:

On est ici pour vous entendre.

PAR M. JEAN GUERNON:

5010

C'est ça, je le demande, moi. C'est ça, là, vous voyez, les montagnes, les belles montagnes, partout partout partout, on va voir ces mastodontes-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

5015

Vous constatez les photos, nous aussi, en consultant l'étude d'impact.

PAR M. JEAN GUERNON:

5020

C'est notre environnement, notre milieu qui est détruit, puis vous dites que c'est normal que vous nous offriez rien. On devrait avoir, je sais pas, moi, quinze mille dollars (15 000 \$) par résidence, puis en plus de ça, se faire demander la permission, pas des consultations.

PAR LE PRÉSIDENT:

5025

Écoutez, ça peut être des pistes de solution.

Écoutez, ce que vous pouvez nous dire dans un mémoire, c'est ça, de façon structurée dans un mémoire, et en même temps, exposer le problème et proposer des solutions.

5030 **PAR M. JEAN GUERNON:**

Mais ce que j'aimerais, c'est que le gouvernement – je peux pas demander à la compagnie, la compagnie fait sa job – mais que le gouvernement justifie comment qu'il nous impose ça au lieu d'aller les mettre dans le nord!

5035

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors c'est très clair déjà ce que vous en pensez.

5040

Mais ce que vous dites actuellement, ça sera pas pris en compte par la Commission, nous sommes au niveau de la première partie d'audience publique pour aller chercher de l'information complémentaire. Là, vous nous donnez de l'opinion, cette opinion-là sera la bienvenue en deuxième partie de l'audience publique.

5045

PAR M. JEAN GUERNON:

C'est des faits, c'est pas des opinions.

PAR LE PRÉSIDENT:

5050

Écoutez, c'est l'ordre des choses. Ça fait au-delà de trente (30) ans que le BAPE a développé la procédure en deux (2) parties de l'audience publique. C'est évident qu'on aurait pu décider de la faire en une seule partie, mais on a considéré à l'époque, en disant, c'est toujours mieux d'aller chercher de l'information complémentaire pour permettre aux gens de faire de meilleurs mémoires. C'est le but de l'exercice actuel que nous faisons cette semaine.

5055

PAR LA COMMISSAIRE:

Avez-vous une question, monsieur?

5060

PAR M. JEAN GUERNON:

Est-ce que le gouvernement, j'ai entendu un peu la réponse, là, je m'attends pas à beaucoup, là, mais ici, bon, c'est le Conseil du paysage québécois recommande d'obtenir des intervenants publics l'engagement de contribuer au respect de la Charte du paysage par l'énoncé de politiques, de plans d'action et de mesures d'encadrement dans leur propre champ d'intervention.

5065

Alors est-ce que vous faites quoi que ce soit pour considérer la beauté du paysage qui va nous être dérobée sans aucune compensation?

5070

PAR LE PRÉSIDENT:

5075 Monsieur Talbot, les éléments du paysage, de quelle façon c'est considéré à l'intérieur de l'évaluation environnementale?

PAR M. DENIS TALBOT:

5080 Bien, il faut dire que le parc éolien, c'est quand même quelque chose qui est particulier. C'est une structure qui, par essence, demeure visible, qui est difficile à camoufler. Il y a par ailleurs des moyens, il y a des moyens qui existent pour les insérer de façon plus harmonieuse dans le paysage.

5085 Il y a des guides qui existent à cet effet. Il y a des guides qui ont été produits notamment par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui étaient applicables, dans un premier temps, surtout en terre publique, mais qui sont adaptables en terre privée.

5090 Dans les études d'impact, c'est certain qu'on incite, dans les directives pour la réalisation des études d'impact, on incite les promoteurs à mettre en œuvre ces moyens-là pour optimiser l'implantation. C'est impossible de rendre les éoliennes complètement invisibles dans un territoire habité, mais on tente par ces moyens-là de favoriser l'optimisation des emplacements.

5095 C'est certain que ça demeure toujours une question de perception. Certains vont pouvoir trouver ça harmonieux, d'autres, pas du tout. C'est très difficile à juger à ce niveau-là.

5100 C'est évident que par ailleurs, il y a d'autres organismes qui pourraient, si on pense à ceux qui sont responsables de l'aménagement de leur territoire, c'est sûr qu'il y a des exercices qui peuvent être faits pour caractériser le territoire, être capable de dégager des paysages qui sont jugés les plus sensibles par la communauté qui est là, puis exclure certains territoires, pourquoi pas, du développement éolien.

Nous, au ministère de l'Environnement, actuellement, on applique la Loi sur l'évaluation environnementale...

5105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui sont de vos responsabilités.

PAR M. DENIS TALBOT:

5110 C'est ça. On fait pas d'aménagement de territoire. On considère les projets à leur mérite, c'est certain.

PAR LE PRÉSIDENT:

5115

Monsieur Guernon, je peux comprendre, on pourrait dire, votre humeur concernant le projet. On a posé des questions aussi sur les niveaux de consultation qui ont été faits, soit par le promoteur, soit par la MRC, on va aller demain pour avoir certaines confirmations auprès des municipalités, bon.

5120

Maintenant, on a une réponse générale de monsieur Talbot...

PAR M. JEAN GUERNON:

5125

Ce que je pourrais dire à ce niveau-là, j'ai lu des tonnes de documents sur l'aménagement paysager, puis il y a rien qui peut cacher une éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

5130

Ça, on s'entend.

PAR M. JEAN GUERNON:

5135

J'avais suggéré au début, une des premières réunions, qu'ils peignent, pour que ce soit comme vert puis bleu, mais ils ont commencé avec vert, c'est bon, mais c'est vrai qu'en haut, ça sert à rien.

PAR LE PRÉSIDENT:

5140

Mais ça, vous pourrez nous faire des suggestions dans un mémoire. Vous pourrez venir en discuter, vous pourrez dire qu'est-ce qui a pas été fait qui aurait dû être fait; oui, c'est du passé, mais ça peut être quand même éclairant pour nous dire, permettre à la Commission de juger de l'état du dossier.

5145

PAR M. JEAN GUERNON:

On parle de l'acceptation sociale, comment les gens peuvent accepter ça s'ils reçoivent rien, s'ils se font prendre tout?

5150

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien c'est ça, ça fait partie d'un sujet de mémoire.

PAR M. JEAN GUERNON:

5155

Mais comment le gouvernement peut l'imposer? C'est ça que je comprends pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

5160 Bien à date, la décision n'est pas prise. On sait qu'il y a des dossiers qui ont été abandonnés, il y a des dossiers qui sont pas réalisés, bon. Alors faisons attention, présumons de rien.

Maintenant, venez participer aux travaux du BAPE en deuxième partie.

5165 **PAR M. JEAN GUERNON:**

OK. Ma deuxième question, ce serait au niveau des éoliennes. Il y a un bassin qui contient des accumulateurs pour le courant, pour qu'il soit acheminé. Enfin, c'est secret, le design de ça, mais c'est quand même pour acheminer le courant.

5170

Est-ce que les surplus de courant sont rejetés dans la terre quand il y a une surcharge, et puis jusqu'à quelle distance est-ce que ça peut atteindre le monde?

PAR LE PRÉSIDENT:

5175

Monsieur Yelle.

PAR M. SIMON JEAN-YELLE:

5180 C'est une question très technique au niveau du design de l'éolienne en tant que telle. Je vais peut-être demander à monsieur Renaud s'il a une information à ce sujet-là, s'il est capable de répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

5185

Pour la mise à la terre, est-ce que c'est sécuritaire d'être à proximité d'une éolienne lorsqu'il y a une surcharge ou un éclair, par exemple?

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

5190

Il y a deux (2) aspects. Le premier, au niveau d'un éclair, effectivement il y a un système similaire à ce qu'on avait dans les paratonnerres, qui est un système de mise à la terre qui s'enfonce dans le sol.

5195

Le deuxième, celui qui part au niveau de la sous-station, donc ce qui va relier toutes les éoliennes jusqu'au réseau d'Hydro-Québec, ça, c'est une autre chose.

À ce moment-là, c'est pas la sous-station qui, s'il y a une surcharge aussi, il y a une défaillance au niveau du réseau d'Hydro-Québec, à ce moment-là, ne veut plus accepter aucune

5200 électricité produite par les éoliennes, à ce moment-là c'est chaque turbine indépendamment qui reçoit un signal et qui a un système à l'intérieur qui permet de, en fait, c'est des résisteurs qui vont chauffer, qui vont prendre l'excédent d'électricité, qui vont en faire de la chaleur, mais ça, c'est dans la turbine. C'est pas au niveau de la sous-station.

5205 Et ça, c'est jusqu'à ce que l'éolienne puisse être stoppée. À ce moment-là, une fois que l'éolienne est stoppée, bien, il y a plus d'électricité qui est faite. Donc c'est vraiment une mesure d'urgence temporaire pour permettre à l'éolienne de finir son cycle de rotation; une fois qu'elle est stoppée, il y a plus d'électricité qui est faite, là.

5210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et après ça, pour les mises à la terre, à ce moment-là?

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

5215 Les mises à la terre, à ce moment-là, c'est un système standard de mise à la terre qui est enfoui dans le sol. Donc c'est pas différent qu'une bâtisse qui serait équipée d'un système paratonnerre pour capter un éclair puis après ça, faire la décharge. C'est le même système.

5220 **PAR M. JEAN GUERNON:**

OK, mais est-ce que, je veux dire, s'il y a beaucoup de décharge, est-ce qu'on a mesuré quand même jusqu'à quelle distance ça pourrait affecter?

5225 Est-ce qu'il y a des affectations possibles dans le sol à une distance considérable?

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

5230 Comme je disais, c'est le même système qui est pris au niveau des normes, c'est les mêmes qu'au niveau résidentiel, commercial ou industriel.

PAR M. JEAN GUERNON:

5235 Je comprends ça, mais un éclair, ça dure quelques secondes. Je comprends ça, mais vous voulez dire, dans le cas des éoliennes, ça pourrait être beaucoup plus long, est-ce qu'il pourrait y avoir un impact?

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

5240 Ah bien, à ce moment-là, au niveau d'une éolienne qui est en mode de surproduction, bien en fait, c'est pas en mode de surproduction, ça veut dire qu'Hydro-Québec a une défaillance

au niveau de son réseau et là, va envoyer un signal, va dire, là, je n'accepte plus ton électricité. Donc à ce moment-là, de facto, bien, il faut stopper la production.

5245 À ce moment-là, il faut arrêter la rotation des turbines et, comme je disais, il y a un système d'urgence entre le moment où on décide de l'arrêter et l'arrêt.

Et un arrêt d'urgence de rotation d'une éolienne, c'est de deux (2) secondes.

5250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est des disjoncteurs qui déconnectent du réseau d'Hydro-Québec à ce moment-là?

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

5255 Bien, si Hydro-Québec a un disjoncteur, effectivement, qui arrête, à ce moment-là, parce que là évidemment, les deux (2) sont reliés, là à ce moment-là, la procédure d'urgence commence. Les pales, en fait on va arrêter la vitesse de rotation, ça prend deux (2) secondes. Entre le deux (2) secondes, ce qui s'est passé, il y a le système que j'allais dire, l'électricité va être envoyée dans le système pour créer de la chaleur dans la turbine.

5260

PAR M. JEAN GUERNON:

Puis il y a pas d'autres fluctuations, il y a pas d'autres surplus?

5265

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

C'est pas envoyé dans la terre.

5270 **PAR M. JEAN GUERNON:**

Il y a pas d'autres surplus d'énergie qui est envoyé dans la terre?

PAR M. MARC-ANTOINE RENAUD:

5275

Non, c'est ça, l'électricité n'est pas envoyée dans la terre. C'est un système, ça va donner une grosse fournaise, là, pour un laps de moins de deux (2) secondes, qui est en haut de la turbine.

5280 **PAR M. JEAN GUERNON:**

D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

5285

Je vous remercie. Alors si vous voulez vous réinscrire pour d'autres questions demain, vous êtes le bienvenu.

5290

Alors il est maintenant vingt-deux heures cinquante (22 h 50), nous allons mettre fin à la séance de ce soir, nous allons reprendre les travaux à treize heures trente (13 h 30) demain.

Alors bonne fin de soirée.

5295

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 NOVEMBRE 2009 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

5300

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5305

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.